



Réseau
Hospitalier
Neuchâtelois

Rapport d'activité 2024

Médecine

nucléaire

Message de la présidente du Collège des directions



Inventons ensemble l'avenir du système de santé neuchâtelois

L'année 2024 marque un tournant pour le Réseau hospitalier neuchâtelois, au cœur d'un environnement clinique et médico-social en pleine mutation. Face à l'accélération à l'évolution rapide des besoins de la population et du réseau et à la pression croissante sur les ressources, le RHNe a su faire preuve d'une remarquable capacité d'adaptation. Notre institution a joué un rôle d'amortisseur essentiel dans l'écosystème de santé du canton, soutenant la continuité des soins et des prises en charge au bénéfice de l'ensemble du réseau, même lorsque la conjoncture imposait des ajustements rapides et parfois complexes.

Cette agilité a permis au RHNe de répondre efficacement aux urgences et aux attentes des partenaires et des patients. Toutefois, cette position de pivot, indispensable à l'équilibre du système de santé neuchâtelois, a aussi généré des tensions internes, des désorganisations ponctuelles et des pertes d'efficacité. Nous avons su, dans l'urgence, préserver l'essentiel: la qualité et la sécurité des soins. Mais il est désormais temps de dépasser la gestion du court terme pour engager une réflexion stratégique sur nos organisations internes et nos modes de fonctionnement.

Des mesures concrètes ont déjà été lancées: réorganisation des processus (ré-engineering), enquêtes de climat social, renforcement de la démarche qualité, optimisation de l'ordonnement des activités. Ces chantiers témoignent de notre volonté d'amélioration continue et de notre engagement envers nos collaborateurs-trices et nos patient-e-s.

Pour autant, les défis qui s'annoncent exigent une mobilisation collective et une vision à long terme. Le financement du système de santé reste contraint, la raréfaction des ressources humaines spécialisées s'accroît, et la coordination entre acteurs du réseau doit encore progresser. L'intégration des outils numériques et le développement de nouvelles formes de coopération sont autant d'opportunités à saisir pour renforcer l'efficacité et la pertinence de notre action.

L'année 2025 doit ainsi être l'occasion de repenser en profondeur notre réponse à la demande, de consolider nos partenariats et d'inventer, ensemble, les solutions qui garantiront la pérennité et la qualité du service public de santé dans le canton. Plus que jamais, le RHNe entend jouer un rôle moteur dans la transformation du paysage sanitaire neuchâtelois, fidèle à sa mission d'excellence et d'innovation au service de la population.

Ensemble, poursuivons cette dynamique d'adaptation et d'ouverture, pour que le RHNe reste un acteur de référence, résilient et solidaire, au cœur d'un système de santé en évolution.

Claire Charmet
Présidente du Collège des directions
Réseau hospitalier neuchâtelois

Sommaire

Message de la présidente du Collège des directions	03
Organes dirigeants du Réseau hospitalier neuchâtelois	
- Conseil d'administration	04
- Collège des directions	06
- Directions de site et du CST	06
Entretien bilan 2024:	
Le regard du professeur Philippe Eckert, président du Conseil d'administration	08
Faits marquants en 2024	10
Le RHNe en quelques chiffres	11
Responsabilité sociétale des organisations (RSO)	12
Activité	14
Capital humain	18
Qualité	24
Finances	28

UNE PUBLICATION DU RESEAU HOSPITALIER
NEUCHATELOIS

Pierre-Emmanuel Buss
Responsable communication

GRAPHISME

additive, Aline Jeanneret

PHOTOGRAPHIES

Images réalisées en 2024 par Guillaume Perret
au sein du service de médecine nucléaire
du site RHNe-La Chaux-de-Fonds



En novembre 2024, les membres du Conseil d'administration du Réseau hospitalier neuchâtelois sont :

de gauche à droite : Stefano Ponta, Armin Kapetanovic, Rachel Christinat, Patrick Erard, Philippe Eckert, Laurent Exquis, Sonia Pellegrini, Hughes Chantraine, Hans-Beat Ris

Dr Philippe Eckert, président

Siège au CA depuis le 1er mars 2024

Le Dr. med. Philippe Eckert est spécialiste en médecine interne et en médecine intensive. Il est titulaire d'un Executive Master in Business Administration de l'Université de Genève. Le Dr Eckert a une carrière de direction de 25 ans en tant que médecin, directeur de clinique, directeur médical et directeur général. Au cours de son parcours professionnel, il a pu acquérir une précieuse expérience tant dans le milieu universitaire que dans le milieu non universitaire. Il a notamment occupé le poste de directeur général du CHUV du 1er janvier 2020 jusqu'à fin 2022. Le Jurassien de 62 ans, né à Bâle, occupe depuis avril 2023 le poste de directeur de la Clinique Bernoise Montana. Il nourrit de multiples liens dans le canton de Neuchâtel, où il a notamment suivi sa scolarité obligatoire et son gymnase. Il a par ailleurs assumé divers mandats au début des années 2000 pour l'Hôpital neuchâtelois (HNE).

M. Laurent Exquis, vice-président

Siège au CA depuis le 1er novembre 2019

Depuis 2021, Laurent Exquis est directeur de l'EMS Le Château de Corcelles (VD). Il a notamment exercé auparavant en qualité d'administrateur aux Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) ainsi que comme directeur général de l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds et de l'Hôpital intercantonal de la Broye. Il dispose également d'une

grande expérience en santé publique et en économie de la santé grâce à ses activités de consultant, à la direction de la santé publique du canton de Genève ou dans le cadre de la mise en œuvre de projets communautaires. Il est titulaire d'un master ès sciences en économie politique et d'un diplôme fédéral d'expert en gestion hospitalière.

M. Hughes Chantraine, administrateur

Siège au CA depuis le 1er novembre 2019

Hughes Chantraine est médecin dentiste, il a fait ses études à la Faculté de médecine de Genève. Il y a poursuivi sa formation au Département de chirurgie buccale et de stomatologie. Il exerce comme médecin-dentiste indépendant en cabinet privé à La Chaux-de-Fonds. Outre ses fonctions médicales, Hughes Chantraine a été, sur trois législatures, député au Grand Conseil où il a siégé à la commission santé et à la commission des finances. Il a été conseiller général à La Chaux-de-Fonds.

Mme Rachel Christinat, administratrice

Siège au CA depuis le 1er novembre 2019

Rachel Christinat, docteure en droit, est avocate associée à l'étude Schaller & Associés. Elle mène en parallèle une activité académique en tant que maître-assistante à l'Université de Neuchâtel. Comme elle voue un intérêt particulier au droit de la santé, elle a orienté ses travaux principalement dans ce domaine et travaille à l'Institut de

droit de la santé de l'Université de Neuchâtel depuis 2011. Elle a donné différentes conférences et enseigne régulièrement dans les formations qu'offre l'Institut. Elle a également occupé un poste de juriste à temps partiel au Centre neuchâtelois de psychiatrie.

M. Patrick Erard, administrateur

Siège au CA depuis le 22 février 2021

Maître d'éducation physique et sportive diplômé de l'Université de Lausanne, Patrick Erard enseigne dans la formation professionnelle au CIFOM où il assume la responsabilité de l'éducation physique et sportive. Formé également comme médiateur scolaire, il fonctionne dans la prévention et la promotion de la santé. Après une dizaine d'années au Conseil général de La Chaux-de-Fonds qu'il a présidé en 2000, il a poursuivi avec une douzaine d'années au Grand Conseil qu'il a présidé en 2007. Dans le cadre de ses mandats électifs, il a siégé dans de nombreuses commissions, en particulier la commission des finances, la commission d'enquête parlementaire « Hainard » et la commission « cohésion cantonale ».

M. Armin Kapetanovic, administrateur

Siège au CA depuis le 1er novembre 2019

Pharmacien diplômé de l'Université de Lausanne, Armin Kapetanovic a exercé son métier alternativement en pharmacie d'officine et en pharmacie d'hôpital,

avec une expérience clinique à l'HNE La Chrysalide. Député au Grand Conseil depuis 2013, il a participé aux différents travaux liés au dossier hospitalier en intégrant notamment le groupe de travail H+H chargé par le Conseil d'Etat d'émettre une proposition de mise en œuvre de l'initiative de février 2017 ainsi que le groupe de travail de la commission santé qui a créé les bases de la loi sur le Réseau hospitalier neuchâtelois. Il a obtenu un master en management stratégique des institutions de santé à l'Université de Genève en 2021.

Mme Sonia Pellegrini, administratrice

Siège au CA depuis le 1er novembre 2019

Sonia Pellegrini est spécialiste en économie de la santé. En tant que responsable de domaines et directrice suppléante de l'Observatoire suisse de la santé (Obsan), elle dispose d'une solide expertise du système suisse de santé et des évolutions en cours dans les secteurs des hôpitaux et des soins aux personnes âgées. Après son doctorat à l'Université de Neuchâtel, elle a été économiste auprès de l'Office fédéral de l'environnement, puis cheffe de projets scientifiques à la Haute école bernoise avant de rejoindre l'Obsan en 2011.

M. Stefano Ponta, administrateur

Siège au CA depuis le 1er novembre 2019

Stefano Ponta est directeur chez Mazars, société d'audit et de conseil, en tant que responsable du bureau à Neuchâtel. Après avoir effectué ses études en gestion d'entreprise et en statistiques à l'Université de Neuchâtel, il a débuté sa carrière au sein de KPMG, société d'audit et de services financiers, et a pris la direction du siège de Neuchâtel de 1998 à 2008. Ensuite, il a acquis une expérience de plus de 10 ans dans des fonctions de direction dans le domaine financier et informatique, notamment au sein de Chocolats Camille Bloch SA, à Courtelary. Expert financier et avec une solide connaissance du domaine de la prévoyance, il siège dans plusieurs conseils d'administration, notamment celui de la Caisse cantonale d'assurance populaire à Neuchâtel, au sein de la Fondation Saphir et de la société verrière Sofraver.

Pr Hans-Beat Ris, administrateur

Siège au CA depuis le 1er novembre 2019

Le Pr Hans-Beat Ris est spécialiste FMH en chirurgie ainsi qu'en chirurgie vasculaire et thoracique. Après des études de médecine et un privat-docent à l'Université de Berne, il a mené une riche carrière clinique et académique. Il a obtenu des fellowship aux Etats-Unis, notamment au Massachusetts General Hospital de Boston et au Memorial Sloan Kettering Cancer Center de New York ainsi que plusieurs bourses de recherche du Fonds national suisse. Il a ensuite été professeur titulaire et chef de la division de chirurgie thoracique de l'Université de Berne puis, dès 1999, professeur ordinaire et chef du service de chirurgie thoracique et vasculaire et transplantation pulmonaire du CHUV. Sous son égide de président de la Société suisse de chirurgie thoracique, la chirurgie thoracique a été reconnue comme spécialité FMH à part entière. Il a fondé l'Institut sino-suisse de chirurgie thoracique et de transplantation pulmonaire et, conjointement avec le Pr Frédéric Triponez des HUG, le Centre universitaire romand de chirurgie thoracique (CURCT).

Les membres du Conseil d'administration sont désigné-e-s par le Conseil d'Etat.



Claire Charmet
Directrice CDF
Présidente du collège



Olivier Plachta
Codirecteur médical



Pascal Schmitt
Directeur adjoint
des soins



Muriel Desaulles
Directrice PRT



Sandra Jeanneret
Directrice des soins



Emilie Nicodème
Codirectrice médicale



Léonard Blatti
Directeur CST
et finances



Gérald Brandt
Directeur RH



Jérôme Kübler
Directeur logistique

Départements cliniques

Anesthésiologie
Chirurgie
Gériatrie, réadaptation et soins palliatifs
Gynécologie-obstétrique
Imagerie médicale et médecine nucléaire
Médecine
Oncologie et radio-oncologie
Orthopédie et traumatologie
Pédiatrie
Urgences

Claire Charmet, directrice CDF, présidente du collège

Claire Charmet a été directrice d'hôpital pendant onze ans en France avant de **rejoindre le RHNe en septembre 2020**. Détentrice de deux masters en management des administrations publiques et des systèmes de santé, diplômée en 2009 de l'École des hautes études en santé publique, elle a notamment exercé en qualité de directrice des finances et de la stratégie ainsi que des ressources humaines dans divers centres hospitaliers. Elle a piloté plusieurs projets d'ampleur comme la construction d'un hôpital psychiatrique de 140 lits, le transfert d'une maison de retraite et des projets de restructurations internes.

Olivier Plachta, codirecteur médical

Olivier Plachta **est entré en fonction le 1er novembre 2017**. Il dispose d'une expérience de près de 20 ans dans différentes fonctions dans le domaine hospitalier et médical. Après l'obtention de son diplôme fédéral en médecine humaine à l'Université de Lausanne en 2004, il a acquis une expérience clinique à l'HNE avant des fonctions administratives au sein de l'Office des hôpitaux du canton de Neuchâtel, de l'Office fédéral de la statistique et de Swissmedic. Il a ensuite pris le poste de directeur général de GSNM-Neuchâtel en 2013. Il est également au bénéfice d'un master en politique et gestion des établissements de santé obtenu à l'Université de Lausanne en 2010.

Pascal Schmitt, directeur adjoint des soins

Pascal Schmitt travaille dans les hôpitaux neuchâtelois depuis 1995. Il a occupé successivement les postes d'infirmier, d'infirmier chef d'unité de médecine et d'infirmier chef de service. **Depuis août 2009, il occupe le poste de directeur adjoint des soins**. Il est au bénéfice d'un certificat

de management des institutions de santé de l'Université de Genève (2005), d'un brevet de spécialiste en gestion hospitalière (2009), d'un diplôme fédéral d'expert en gestion hospitalière (2011) et d'un CAS en économie et finances publiques de l'Université de Neuchâtel (2018). Il a participé à de nombreux projets comme la mise en place du Nouvel hôpital Pourtalès, la fermeture de La Béroche et à plusieurs projets de stratégie hospitalière.

Muriel Desaulles, directrice PRT

Muriel Desaulles travaille dans les hôpitaux neuchâtelois depuis plus de 25 ans. Entre le 1er novembre 2018 et le 31 août 2020, elle a occupé la fonction de directrice générale ad intérim. Au bénéfice d'une licence en sciences économiques de l'Université de Neuchâtel, elle a occupé les fonctions de directrice administrative et logistique des hôpitaux des Cadolles-Portalès entre 1997 et 2006, de chargée de communication de l'HNE de 2006 à 2007 avant d'être nommée secrétaire générale. Membre du comité de direction depuis 2017, elle est notamment en charge de la coordination des conventions avec les hôpitaux universitaires. **Directrice du site de Pourtalès depuis le 1er septembre 2020**, elle représente le RHNe à la commission faîtière de la CCT Santé 21. Elle préside en outre le Conseil de fondation d'ADMED laboratoires depuis novembre 2019.

Sandra Jeanneret, directrice des soins

Sandra Jeanneret occupe la fonction de **directrice des soins depuis la création de l'Hôpital neuchâtelois, en juillet 2006**. Elle est au bénéfice d'un diplôme d'Etat d'infirmière, d'un certificat de responsable qualité, d'un brevet fédéral de spécialiste en gestion hospitalière et d'un diplôme fédéral d'experte en gestion hospitalière. Infirmière puis ICUS, elle a occupé la fonction de déléguée qualité à l'hôpital de La Chaux-de-Fonds. Depuis novembre 2017, elle siège au sein du comité de la faîtière des hôpitaux H+ en tant que représentante de Swiss Nurse Leaders.

Emilie Nicodème, codirectrice médicale

Après avoir réalisé sa formation comme médecin radiologue aux hôpitaux universitaires de Genève, la Dre Emilie Nicodème-Paulin a rejoint le RHNe en 2014. Elle y a occupé différentes fonctions de médecin cadre dans le département d'imagerie médicale dont celui de cheffe de département entre 2018 et 2023 et obtenu un diplôme en management. Cette période a été marquée par une reconnaissance en catégorie A comme établissement de formation en radiologie ainsi que par le virage d'une activité polyvalente vers une spécialisation par discipline. Parallèlement, la Dre Emilie Nicodème-Paulin a occupé la fonction de directrice médicale adjointe entre 2020 et 2023, participant par la même à la direction de site de Neuchâtel, avant de **partager la fonction de directeur médical avec Olivier Plachta depuis mai 2023**.

Léonard Blatti, directeur CST et finances

Léonard Blatti est **entré en fonction le 1er septembre 2018**. Avant d'occuper ce poste, il était adjoint au chef de service de la santé publique et chef de l'office des hôpitaux et des institutions psychiatriques de l'Etat de Neuchâtel. Il est licencié en sciences économiques de la HEC Lausanne. Il dispose d'un master en Health economics and management obtenu à l'Université de Lausanne.

Gérald Brandt, directeur RH

Gérald Brandt, **directeur du département des ressources humaines depuis le 1er septembre 2018**, dispose d'une grande expérience du monde hospitalier. Il a notamment été chef du département des ressources humaines de l'Ensemble hospitalier de la Côte (EHC) et directeur des ressources humaines de l'Hôpital fribourgeois (HFR), des établissements également organisés sur plusieurs sites. Titulaire notamment du diplôme fédéral de Directeur ressources humaines HRSE et d'un doctorat en sciences de gestion obtenu à l'université Jean-Moulin 3 de Lyon, Gérald Brandt possède également une fine connaissance de la prévoyance professionnelle et du droit du travail. Depuis 2002, il est actif au sein de Conseils de fondations et, depuis 2015, il est juge assesseur auprès du Tribunal des Prud'hommes de l'arrondissement de Lausanne. Gérald Brandt est également président de l'association HRSE qui organise les examens fédéraux pour l'obtention des titres de gestionnaire, spécialiste et directeur en ressources humaines.

Jérôme Kübler, directeur logistique

Jérôme Kübler, directeur du département logistique depuis septembre 2020, est diplômé en génie de l'environnement (1994) et docteur ès sciences techniques (2001) de l'EPFL. Il a commencé sa carrière en bureau d'ingénieurs avant de se consacrer à la recherche, puis de se diriger vers l'industrie horlogère, où il s'est spécialisé dans la gestion de la production. Ses différents postes, allant de chef de projet à responsable des opérations, lui ont permis de développer une solide expertise en gestion de projets, en gestion des opérations et de la chaîne d'approvisionnement (supply chain), ainsi qu'en organisation industrielle et stratégique, tout en intégrant des principes d'amélioration continue et d'excellence opérationnelle.



Le regard du professeur Philippe Eckert, président du Conseil d'administration, sur l'exercice 2024.

« Le RHNe doit absolument se profiler comme un employeur attractif »

Le professeur Philippe Eckert a repris la présidence du Conseil d'administration du RHNe le 1er mars 2024. L'ancien directeur du Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) tire un bilan contrasté de l'exercice 2024, déficitaire sur le plan financier mais qui a permis de lancer plusieurs projets d'amélioration de l'efficacité.

- Après un peu plus de douze mois d'activité, quel regard portez-vous sur 2024 ?

Philippe Eckert : Cela a été une année très riche, avec énormément de travail dans un environnement hospitalier qui reste compliqué. Le RHNe, comme les autres établissements suisses, doit faire face à des charges en hausse alors que les tarifs n'augmentent pas. Pour rester le plus proche possible du déficit prévu dans le budget, le Conseil d'administration a décidé de prendre des mesures d'économies supplémentaires. Nous avons mis en place des task force, avec notamment un suivi hebdomadaire de l'évolution des effectifs.

En parallèle, nous avons lancé le projet de reengineering, qui vise à réorganiser les flux et les processus de notre hôpital secteur par secteur. Il ne s'agit pas de faire plus avec moins, mais de s'assurer que chaque patient reçoive les soins dont il a besoin, s'inspirant notamment des concepts de Smarter Medicine. L'objectif est que chaque collaborateur voie ses compétences, son expertise, utilisées au mieux, en s'affranchissant de tâches sans valeur ajoutée. Cette démarche qui s'appuie notamment sur le Lean Management conduit à fluidifier le parcours du patient dans notre institution, à renforcer la satisfaction des collaborateurs et à éviter tout gaspillage dans un souci d'amélioration de l'efficacité.

Nous avons également lancé les premiers travaux sur les options stratégiques 2025-2030, que nous devons rendre au Conseil d'Etat d'ici au 30 juin 2025. Elles comprendront aussi un volet immobilier à réaliser d'ici 2040. Nous avons mis en place une démarche participative, partant du principe que les professionnels de la santé sont les plus qualifiés pour imaginer l'hôpital du futur et prévoir l'évolution de notre organisation alors que la pénurie de professionnels s'aggrave.

Un autre événement marquant a été la nomination fin novembre 2024 de Claire Charmet comme directrice générale du CHUV à compter du 1er juin 2025. Elle a accompli un immense travail au sein du RHNe dans sa fonction de directrice du site de La Chaux-de-Fonds et de présidente du Collège des directions. Je la remercie chaleureusement pour cela.

- Quels sont les leviers à votre disposition pour permettre au RHNe de retrouver l'équilibre financier ?

Les leviers sont multiples. Il faut un meilleur contrôle de nos charges et une plus grande souplesse dans notre organisation afin d'adapter nos ressources à l'activité. Un deuxième point clé est de négocier avec l'Etat de Neuchâtel une meilleure reconnaissance du poids financier que constituent les lits C (ndlr: patients en attente de placement). On doit impérativement pouvoir diminuer leur nombre. En 2024, nous avons enregistré 15'600 journées sur l'ensemble de nos sites, ce qui représente une occupation annuelle moyenne de 43 lits. C'est un record qui complique considérablement l'organisation de la prise en charge des autres patients.

Un autre levier porteur d'économies est de regrouper certains secteurs aujourd'hui dispersés sur plusieurs sites, comme la réadaptation. C'est un des éléments qui sera détaillé dans le cadre de notre stratégie institutionnelle. Même chose pour le développement des soins ambulatoires. La collaboration avec les centres de santé et permanences Volta s'inscrit dans ce contexte, tout comme le projet

Monruz. L'objectif est d'améliorer l'efficacité des structures actuelles en séparant l'ambulatoire du stationnaire.

Enfin, une autre étape cruciale sera la renégociation de la CCT Santé 21 qui se déroulera en 2026. Tout en garantissant d'excellentes conditions à nos collaborateurs, nous devons permettre une certaine souplesse dans l'organisation du travail.

- La pénurie de personnel soignant est autre défi important pour les hôpitaux ? Comment le RHNe compte-t-il y faire face ?

Il faut absolument se profiler comme un employeur attractif. Cela ne passe pas uniquement par les aspects salariaux. La culture d'entreprise et l'ambiance de travail sont aussi des éléments clés pour attirer de nouveaux talents et fidéliser les collaborateurs actuels. Pour garantir un environnement de travail respectueux et sécuritaire pour toutes et tous, en phase avec les attentes du plus grand nombre, nous avons lancé une campagne anti-harcèlement qui a commencé à porter ses fruits. C'est un défi central pour l'avenir des hôpitaux. Ce point sera thématiquement abordé dans le cadre de notre stratégie institutionnelle à venir.

- Vous avez rejoint le Conseil d'administration du Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP) en parallèle de la présidence du RHNe avec le mandat de renforcer les synergies entre les deux institutions. Quels sont les projets en cours ?

Les collaborations entre les deux institutions sont déjà nombreuses. Un recensement systématique de toutes les synergies envisagées a été effectué par les directions, permettant de prioriser les premières actions dans les domaines de la formation et des activités de support.

- Quels sont les principaux défis du RHNe pour les cinq prochaines années ?

Ils sont nombreux et seront au cœur de notre stratégie. Il y a d'abord le virage ambulatoire qui doit être renforcé. À l'avenir, un maximum de prestations devrait être proposé selon cette modalité, au vu des bénéfices démontrés tant pour les patients que pour les professionnels. La création de réseaux de soins est également un défi majeur. Il faut assurer une offre en soins de proximité qui soit étoffée et évite de devoir se rendre à l'hôpital pour des affections bénignes. Il faut également développer les itinéraires cliniques qui assurent un parcours fluide du patient au sein de l'hôpital et avec les autres acteurs du réseau de soins. Enfin, le retour à l'équilibre financier est indispensable pour nous permettre de poursuivre notre développement tout en restant un employeur attractif.

FEVRIER

*** Le RHNe entre dans le capital du Groupe Volta**

Le RHNe prend une participation de 30% au sein du Groupe Volta. Cette alliance doit permettre de mieux répondre à des problématiques importantes comme la pénurie de médecins de premier recours et le vieillissement de la population. Les structures de soins articulées à l'échelle du canton grâce à ce projet permettront d'améliorer l'efficacité globale du dispositif sanitaire neuchâtelois.

MARS

*** Le Centre de médecine du sommeil obtient sa certification**

Le Centre du sommeil est certifié par la Société suisse de médecine du sommeil, de recherche sur le sommeil et de chronobiologie (SSSSC), à la suite d'un examen approfondi ainsi que d'un audit. Cette certification constitue la reconnaissance de l'excellence du travail effectué par l'équipe pluridisciplinaire du centre créé en 2018 sur le site de Pourtalès.

Un podcast pour raconter la maladie à travers le témoignage de patient-e-s

Le RHNe lance le podcast «Au-delà des maux» en partenariat avec ESH Médias. L'objectif de ce nouveau canal de communication est de donner la parole aux patient-e-s du RHNe, pour proposer un éclairage original et incarné sur les prises en charge stationnaires et ambulatoires. Le podcast se conclut par l'éclairage d'un expert interne.

MAI

*** Déficit de 22 millions pour les comptes 2023**

En dépit d'un programme de mesures d'amélioration du résultat de 12,5 millions, le déficit ordinaire des comptes 2023 du RHNe atteint 22 millions de francs. Il aurait atteint 34,5 millions de francs sans une contribution extraordinaire de l'Etat pour 2023. Le résultat de l'exercice a même pu être ramené à 9,5 millions de francs grâce à un financement extraordinaire de l'Etat octroyé pour l'année 2022 et comptabilisé en 2023.

Une démarche participative pour finaliser la stratégie 2024-2030

À l'occasion du bilan de ses 100 premiers jours d'activité, le président du Conseil d'administration Philippe Eckert a insisté sur la nécessité de définir une stratégie institutionnelle globale en initiant une démarche participative. L'ambition est de répondre à des défis majeurs comme la pénurie de personnel spécialisé, l'évolution démographique, le développement des soins ambulatoires et le retour à l'équilibre financier afin d'assurer la pérennité du RHNe.

OCTOBRE

*** Des portes ouvertes pour comprendre la prise en charge des cancers**

En complément des actions d'Octobre rose et de Movember, les départements d'imagerie et d'oncologie du site de La Chaux-de-Fonds ont ouvert leurs portes au public le samedi 9 novembre. Les quelques 200 visiteuses et visiteurs ont pu découvrir les modalités de diagnostic et de prise en charge des cancers. Une démarche de santé publique particulièrement importante: plus de 45'500 nouveaux cancers sont diagnostiqués chaque année en Suisse.

DECEMBRE

*** Signature d'une nouvelle CCT pour les médecins assistants**

Les discussions menées avec l'AMINE (Association des médecins d'institutions neuchâteloises) et la section neuchâteloise de l'ASMAC (Association suisse des médecins-assistant-e-s et chef-fe-s de clinique) ont permis d'élaborer et de signer une nouvelle CCT cadrant leurs conditions de travail, dans le respect des dispositions légales, notamment posées par la Loi fédérale sur le travail (LTr) et ses ordonnances. La nouvelle CCT, qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2025, établit un cadre réglementaire précis qui distingue clairement les heures dédiées à la clinique de celles consacrées à la formation postgraduée et continue, respectant ainsi également les exigences de l'Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM).

Le RHNe en quelques chiffres

Le Réseau hospitalier neuchâtelois est l'hôpital public du canton de Neuchâtel. Il offre des prestations qui répondent aux besoins de la population pour les soins aigus et la réadaptation.

19 266

Hospitalisations - nombre de sorties
(19 775 en 2023)

442

Millions de francs de charges d'exploitation en chiffres ronds
(430 millions en 2023)

370 805

Passages ambulatoires
(358 390 en 2023)

54 066

Admissions aux urgences, soit 146 par jour en moyenne
(53 210 en 2023)

1 097

Nombre de naissances
(1 174 en 2023)

2024

Responsabilité sociétale

Une politique de Responsabilité sociétale des organisations (RSO) se met en place au sein du RHNe, avec une gouvernance qui sera effective en 2025.

La RSO vise la prise en compte des impacts sociaux, environnementaux et économiques de nos activités, sur la société et sur l'environnement, ainsi que de notre contribution au développement durable.

Notre démarche se base sur la norme ISO 26000, et se réfère aux 17 objectifs de développement durable (ODD).

Elle concourt aux objectifs de la Stratégie 2030 pour le développement durable ainsi que du Plan climat du Canton de Neuchâtel, et plus largement aux stratégies fédérales en la matière.

Divers projets sont en cours ou sont prévus, comme l'élaboration d'un plan de mobilité, une démarche numérique responsable, un plan d'action biodiversité faisant suite à un audit en 2024 de nos 2,2 hectares d'espaces verts, ou des critères d'achats responsables renforcés.



Bilan carbone

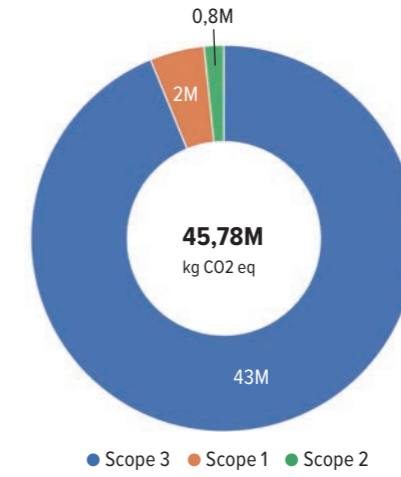
Le RHNe a établi son premier bilan carbone institutionnel, sur la base des données 2023. L'exercice sera reconduit sur une base annuelle, avec la volonté d'en améliorer continuellement la précision.

Les émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre (GES) ont été quantifiées selon le protocole standard international GHG (Greenhouse Gas Protocol), et en référence à la norme ISO 14064, ainsi qu'à la méthode Bilan Carbone®.

Les activités du RHNe ont généré environ 46'000 tonnes de CO₂-équivalent en 2023.

Ramené au nombre de collaborateurs-trices en équivalent plein temps (EPT), cela représente environ 19 t CO₂-eq/EPT.

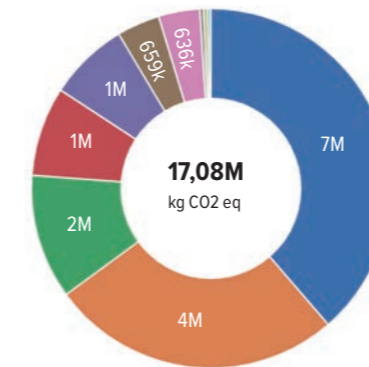
Par rapport au poids carbone du Canton de Neuchâtel, estimé à 1,532 Mt CO₂e, cela représente env. 3%.



46'000 t CO₂e

- 11'500 années de chauffage au gaz pour une maison de 120 m²
- 17'700 allers-retours en avion Genève-New York
- 28'800 années d'alimentation d'une personne
- 214 millions de kilomètres en voiture essence
- 11'500 hectares de forêts
- plus de 3'280 habitants suisses

Impact médicaments et dispositifs médicaux



- Dispositifs Méd.
- Médics et Narcotiques
- Médics Nutrition parentérale
- Médics Immunomodulateurs
- Médics Cytostatiques
- Immo. Médico-soins
- Prod. radioactifs méd.
- Prod. chimiques méd.
- Médics Sang
- Médics Produits diététiques
- Gaz méd. Oxygène (O₂)
- Médics Nutrition parentérale
- Gaz méd. Argon (Ar) & Arcal Prime (Ar pur)
- Gaz méd. Acétylène N₂6
- Médics Anesthésiques
- Gaz méd. Gaz carbonique (CO₂)
- Médics Bronchodilatateurs
- Gaz méd. Hélium (He)
- Médics Bronchodilatateurs
- Gaz méd. Mélange calibration
- Gaz méd. Azote (N₂)

Une part conséquente de l'impact d'une institution hospitalière, comme le RHNe, provient des médicaments et des dispositifs médicaux.

Pour s'engager sur la voie de la Transition Ecologique dans les Soins (TES), le RHNe a cofondé, avec les HUG, le Réseau romand pour des soins durables (RRSD). Cette association offre une plateforme collaborative, qui vise à rassembler les professionnel-le-s médico-soignant-e-s dans une démarche commune de durabilité et d'excellence des pratiques cliniques en matière d'environnement.

Le RHNe est également partenaire de l'initiative «smarter medicine», et a engagé des actions de sensibilisation de son personnel médico-soignant.

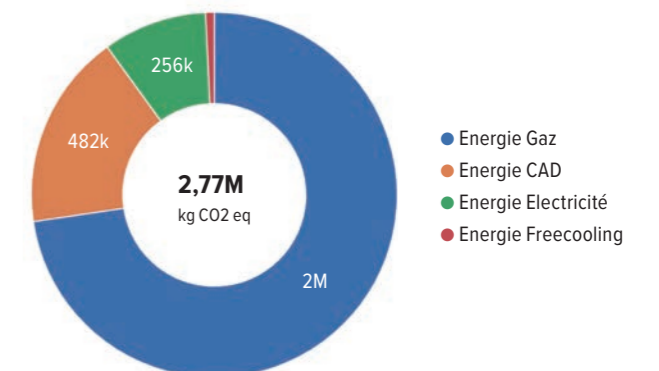
Energie

Sur le plan de sa consommation d'énergie, le RHNe participe au programme AEnEC de performance énergétique.

Des panneaux solaires ont été installés sur 3 sites, qui ont produits env. 500 MWh d'énergie renouvelable en 2024.

Le site de Pourtalès est refroidi grâce à un système de freecooling utilisant un circuit puisant de l'eau en profondeur dans le lac, et nécessitant une dépense d'énergie minimale.

Le site hospitalier de La Chaux-de-Fonds a été raccordé au chauffage à distance à fin 2024.

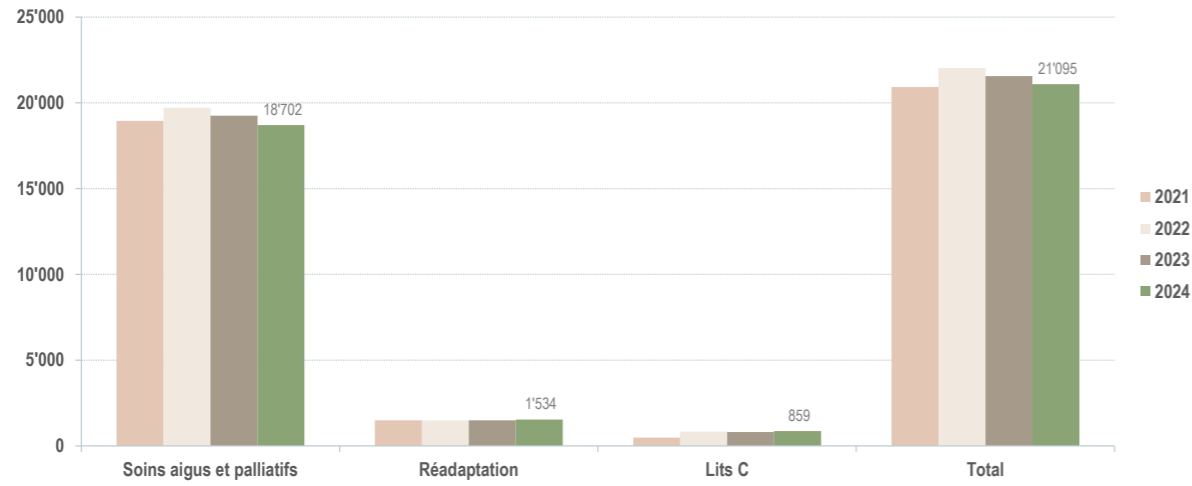


- Energie Gaz
- Energie CAD
- Energie Electricité
- Energie Freecooling

Activité

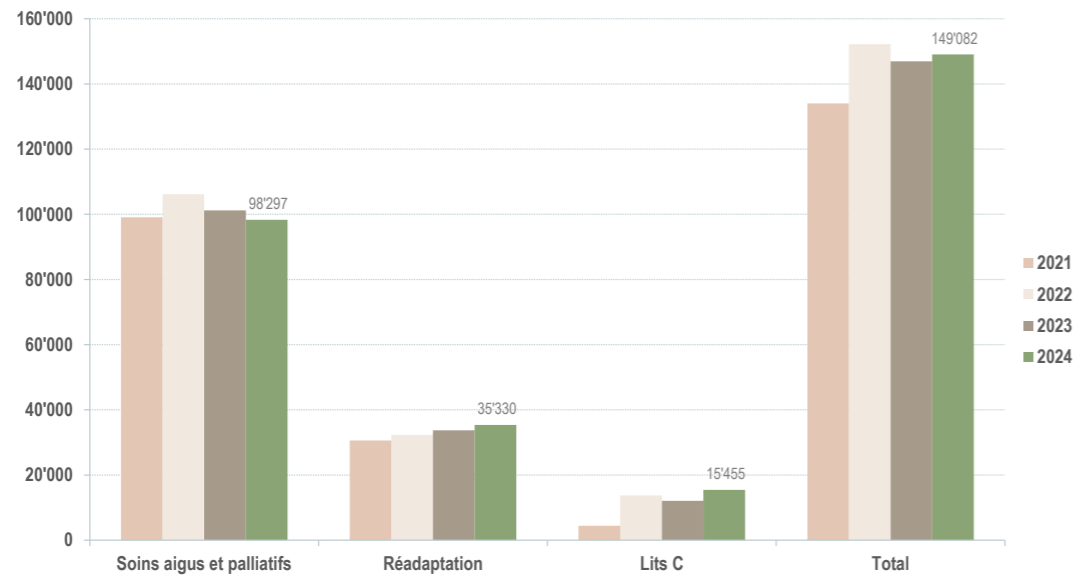


Sorties (y compris lits C / attentes de placement)



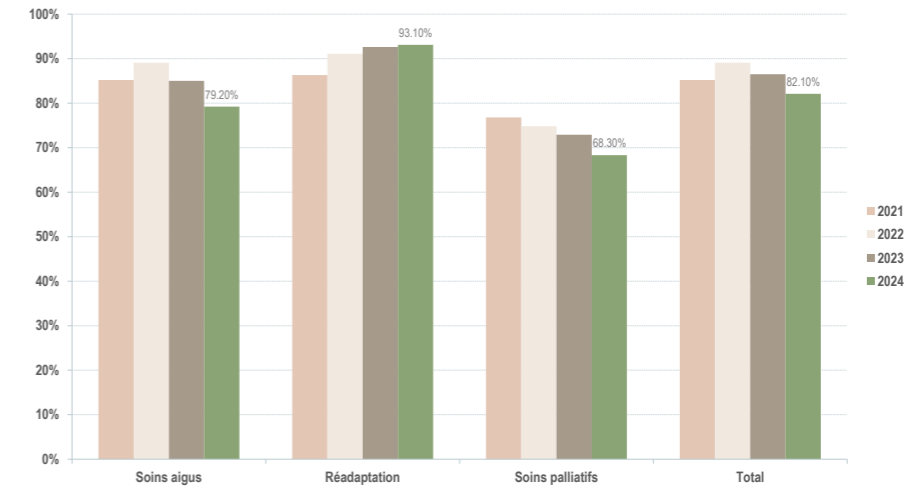
Globalement, le nombre de sorties (y compris attentes de placement) est inférieur à celui de 2023 de 2,1%, en lien avec une activité en retrait en soins aigus et soins palliatifs, l'activité de réadaptation étant quant à elle supérieure de 2,8% à celle de 2023 et celle des lits d'attentes de placement en hausse de 6,2%.

Journées (y compris lits C / attentes de placement)



Le nombre de journées d'hospitalisation, qui traduit le niveau d'activité réel sur le terrain, est en progression de 1,4% par rapport à 2023. La croissance du nombre de journées d'attentes de placement et de réadaptation fait plus que compenser la baisse en soins aigus et soins palliatifs.

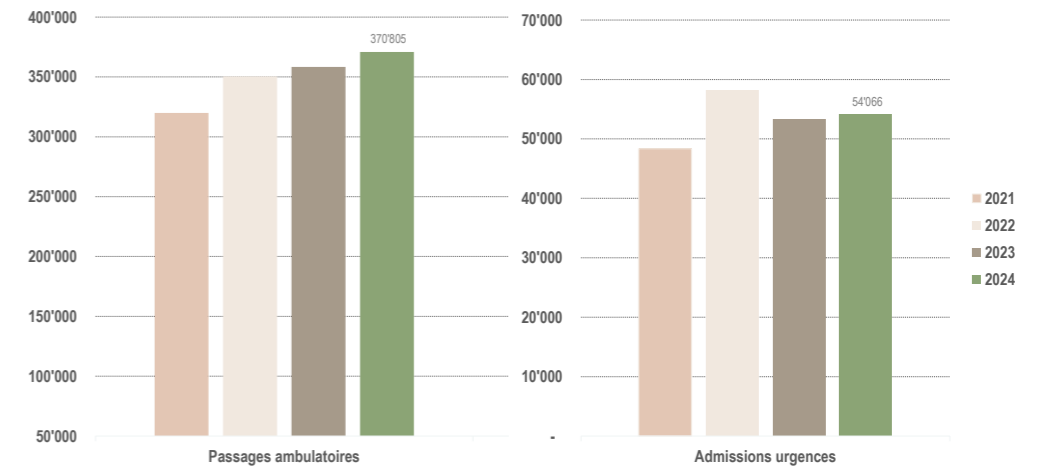
Taux d'occupation des lits (hors lits C / attentes de placement)



Globalement, le taux d'occupation des lits (82,1%, sans prise en compte des lits C,) est plus bas que celui observé en 2023. Il reste en moyenne annuelle proche des standards si l'on considère l'occupation réelle incluant les lits par des patients en attente de placement (impact de l'ordre de 5 points de % en soins aigus et de 2,4 points de % en réadaptation).

L'année 2024 a été marquée par une volatilité particulière de l'activité et un nombre important de patients en attente de placement (lits C, +36% en nombre de journées par rapport à 2023), éléments conjugués qui ont complexifié significativement l'organisation du dispositif et péjoré son efficacité.

Nombre de passages ambulatoires et admissions aux urgences



Le nombre de passages ambulatoires a été supérieur de l'ordre de 3% à celui de 2023, poursuivant sa progression.

Le nombre d'admissions aux urgences a quant à lui progressé de 2% par rapport à 2023, restant à un niveau élevé avec plus de 50 000 admissions annuelles (plus de 160 admissions quotidiennes en moyenne au total).

Capital humain



Effectif moyen du personnel en 2024

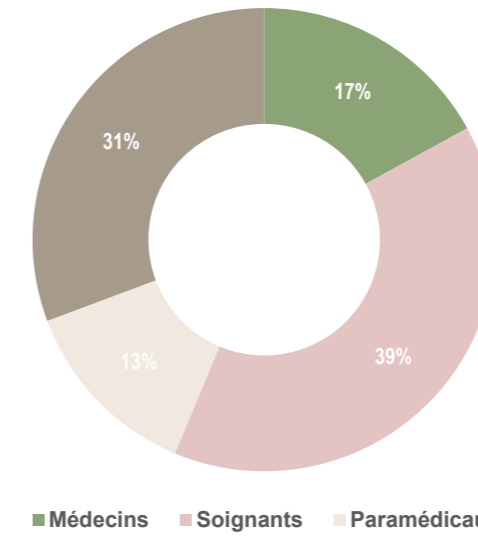
En équivalents plein-temps, le RHNE a disposé d'un effectif moyen de 2'467,37 postes, répartis selon le tableau suivant. Ce dernier ne tient pas compte de la septantaine de médecins consultants qui sont intervenus tout au long de l'année.

Effectif moyen	2024	2023	2022	2021
Groupes professionnels			EPT	EPT
Médecins cadres	125.98	121.18	117.25	113.48
Médecins hospitaliers	25.64	24.73	24.54	21.75
Médecins chef-fe-s de cliniques	66.63	65.83	59.74	60.88
Médecins assistant-e-s	185.94	183.63	174.82	172.41
Médecins stagiaires	15.50	15.36	14.17	15.80
Médecins	419.69	410.73	390.52	384.32
Infirmier-ère-s diplômé-e-s avec spécialisation	147.12	139.18	139.69	140.87
Infirmier-ère-s diplômé-e-s	566.23	561.7	543.83	538.4
Personnel avec diplôme niveau secondaire II (ASSC)	96.68	97.02	95.35	92.20
Personnel soignant avec fonction auxiliaire	90.37	89.91	84.72	73.43
Autre personnel soignant	23.46	25.63	26.53	28.55
Sages-femmes	45.64	51.07	50.5	48.88
Personnel soignant	969.50	964.51	940.62	922.33
Technicien-enne-s- en salle d'opération	10.27	9.20	9.80	10.10
Technicien-ienne-s en radiologie médicale	77.81	76.09	75.86	73.07
Personnel avec diplôme niveau secondaire II (ASSC)	74.73	65.39	60.88	58.30
Fonction médico-technique avec formation académique	13.45	12.52	12.22	11.13
Personnel médico-technique	176.26	163.20	158.76	152.60
Physiothérapeutes	71.82	71.08	67.94	65.58
Ergothérapeutes	35.11	34.66	34.02	30.79
Diététicien-enne-s	19.60	19.25	18.89	16.29
Logopédistes / orthophonistes	2.63	2.82	2.82	1.98
Neuropsychologues	13.78	13.43	12.98	9.92
Personnel avec diplôme niveau secondaire II (ASSC)	0.00	0.00	1.00	0.60
Autre thérapeute	1.41	1.00	0.96	0.00
Personnel médico-thérapeutique	144.35	142.24	138.61	125.16
Animation, service social, liaison et orientation	15.88	15.30	13.07	12.23
Personnel de maison	266.69	270.03	262.38	255.38
Services logistiques et techniques	75.93	81.59	80.33	71.04
Personnel administratif	399.07	393.30	375.77	355.56
Autres fonctions	757.57	760.22	731.55	694.21
Total	2'467.37	2'440.90	2'360.06 *	2'278.62 *

Chiffres statistique OFS : effectif moyen incluant le personnel titulaire mensualisé (excluant le personnel à l'heure, les stagiaires non rémunéré-e-s, les remplaçant-e-s, civilistes, ORP et intérimaires)

* dont ressources Covid : 72 EPT en 2020, 116 EPT en 2021 et 77 EPT en 2022

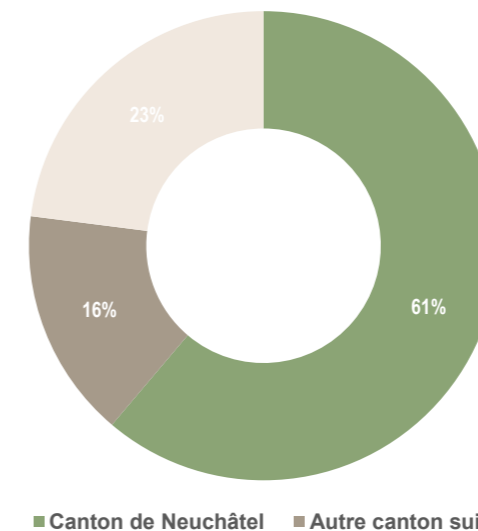
Personnel par type de fonction



Au 31 décembre 2024, le personnel en lien direct et régulier avec les patient-e-s (médecins, soignant-e-s et paramédicaux) représente plus des deux tiers des effectifs.

■ Médecins ■ Soignants ■ Paramédicaux ■ Autres fonctions

Personnel par région de domicile



Au 31 décembre 2024, une large majorité des collaborateurs-trices sont domicilié-e-s dans le canton de Neuchâtel (61%).

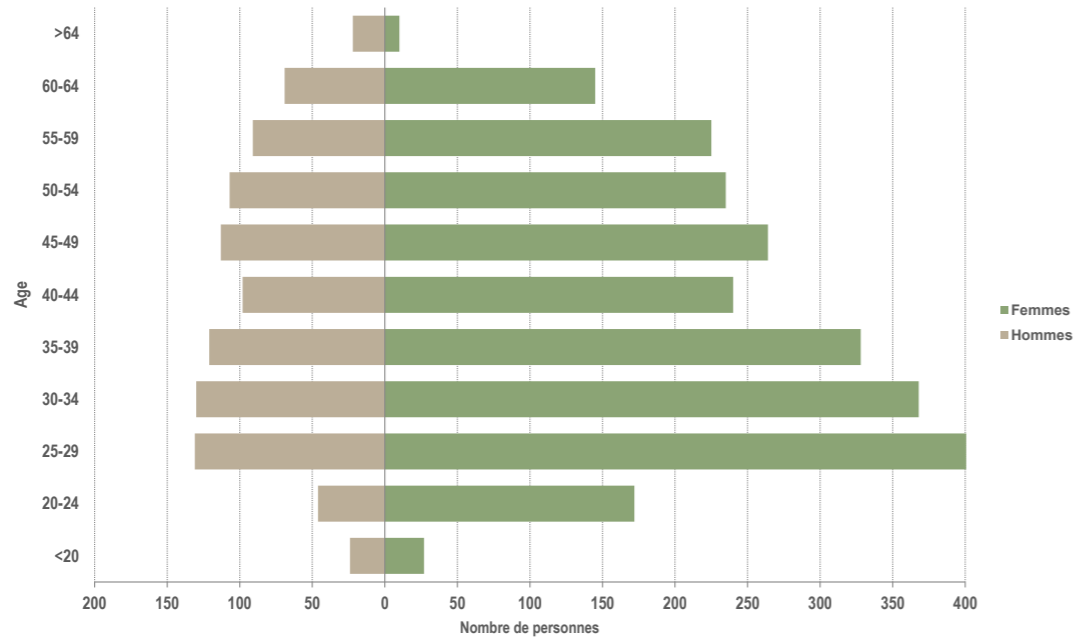
Les collaborateurs-trices domicilié-e-s dans d'autres cantons, souvent limitrophes, représentent 16% de l'effectif.

Le personnel frontalier représente 23% des effectifs en moyenne, avec des disparités sensibles entre les sites, en fonction principalement de leur proximité avec la frontière.

A qualifications et compétences égales, préférence est donnée à une personne domiciliée dans le canton.

■ Canton de Neuchâtel ■ Autre canton suisse ■ Etranger

Pyramide des âges

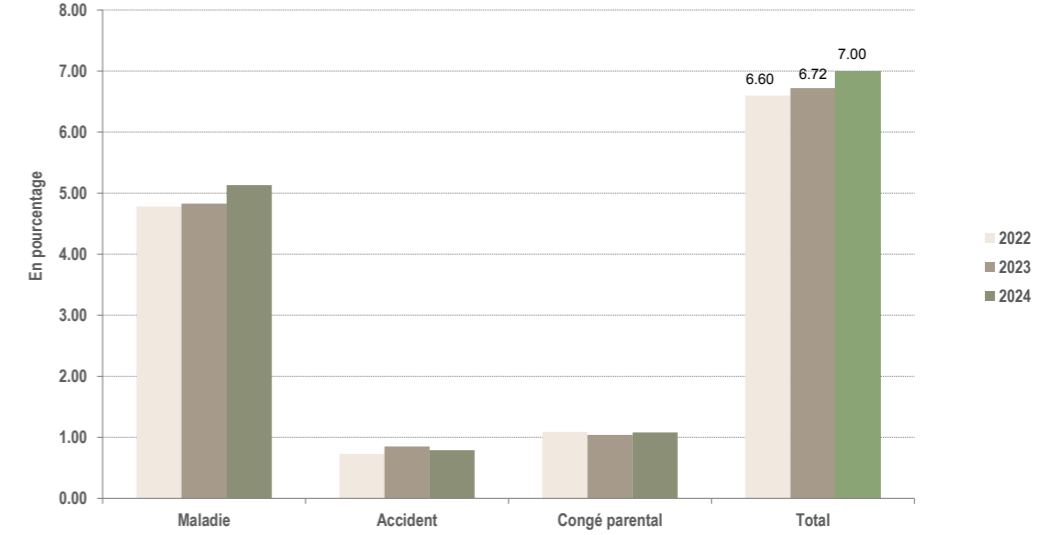


Le RHNe, c'est au 31 décembre 2024 une mosaïque de 3'367 collaboratrices et collaborateurs, représentant plus de 50 nationalités.

2'415 femmes et 952 hommes ont œuvré au quotidien pour la prise en charge des patient-e-s, de manière directe ou indirecte.

Le monde hospitalier est un monde avant tout féminin (72%) et jeune (la moitié des collaborateurs-trices a moins de 40 ans, sans tenir compte des étudiant-e-s et stagiaires).

Absences du personnel par nature



Le taux d'absences - toutes natures confondues - a été de 7,0 % en 2024, en augmentation de 4% par rapport à 2023 en lien avec une augmentation des absences pour maladie et des congés parentaux.

Il reste comparativement raisonnable; un effort important est néanmoins maintenu sur la prévention des absences.



Qualité

Satisfaction des patient-e-s hospitalisé-e-s

La satisfaction des patient-e-s hospitalisé-e-s est évaluée au niveau national depuis 2011 pour les soins aigus et 2013 pour la réadaptation, au moyen de questionnaires élaborés par l'Association nationale pour le développement de la qualité dans les hôpitaux et cliniques (ANQ). Les indicateurs concernant le RHNe sont mis en regard de la moyenne suisse dans les tableaux ci-après.

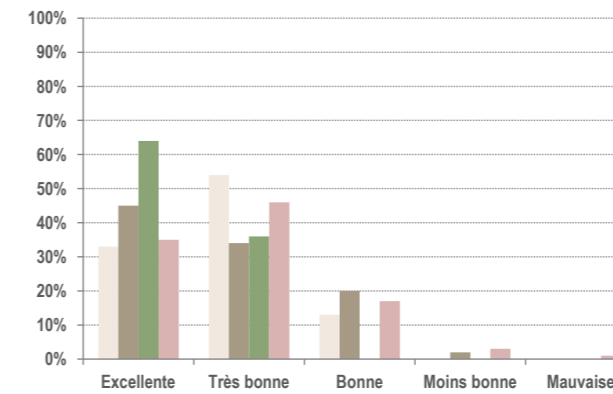
Une enquête est réalisée chaque année, portant alternativement sur les soins aigus et la réadaptation. L'enquête 2024 a été centrée sur la réadaptation et a concerné les sites du Locle et du Val-de-Ruz ainsi que celui de La Chaux-de-Fonds pour la réadaptation pulmonaire.

Les questionnaires sont envoyés au domicile des patient-e-s adultes qui ont séjourné plus de 24h dans un service clinique de réadaptation.

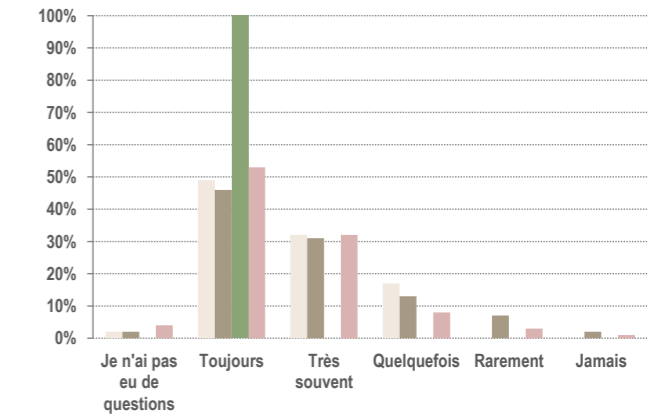
De manière générale, les résultats du RHNe sont largement positifs et en progression marquée en 2024. Ils s'approchent dans la règle de la moyenne nationale, voire la dépassent pour certains items. Ces indications sont précieuses pour le RHNe, qui poursuit sans relâche ses efforts dans le domaine de la qualité des soins donnés aux patient-e-s.

Résultats 2024 pour la réadaptation

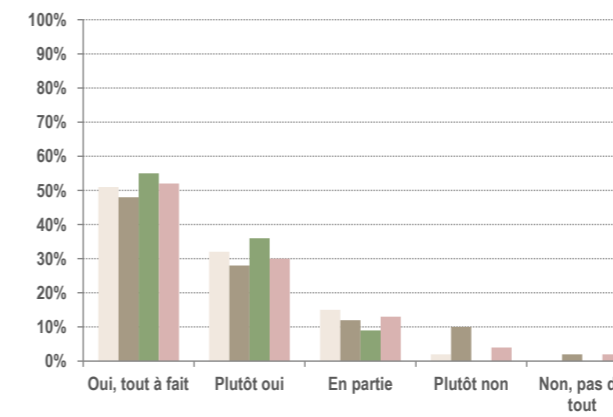
1. Qualité de la prise en charge par l'équipe



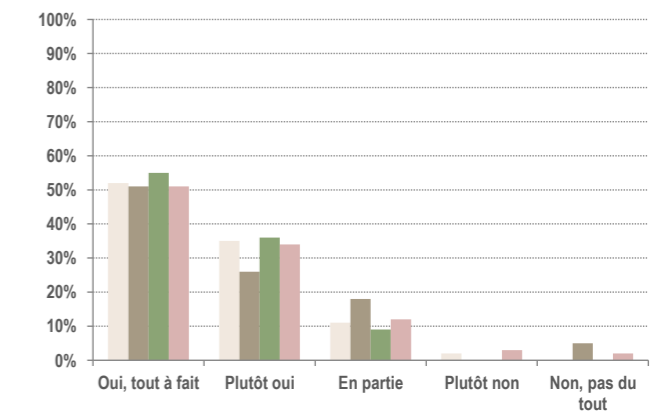
4. Réponses compréhensibles aux questions



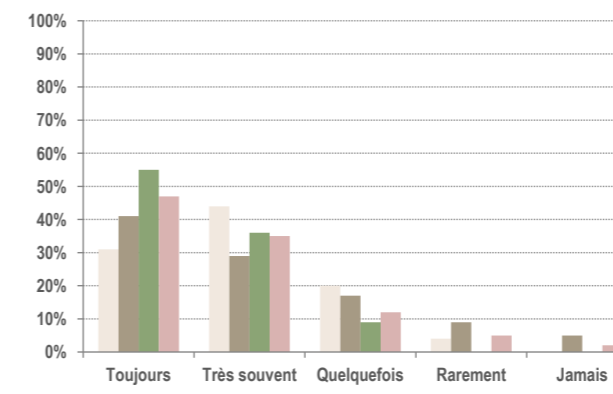
2. Informations sur le déroulement et les objectifs de la réadaptation



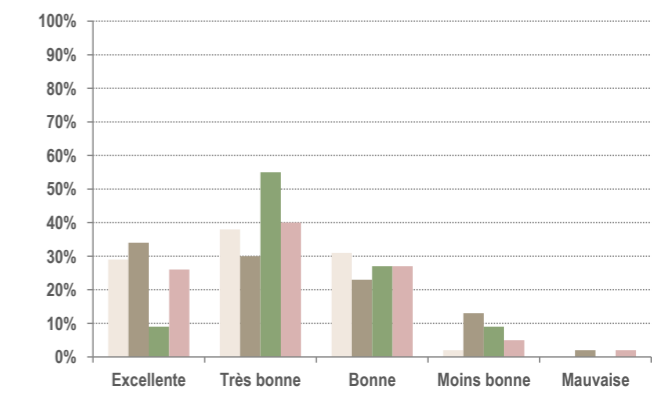
5. Thérapies conformes aux attentes



3. Implication dans les décisions pendant le séjour

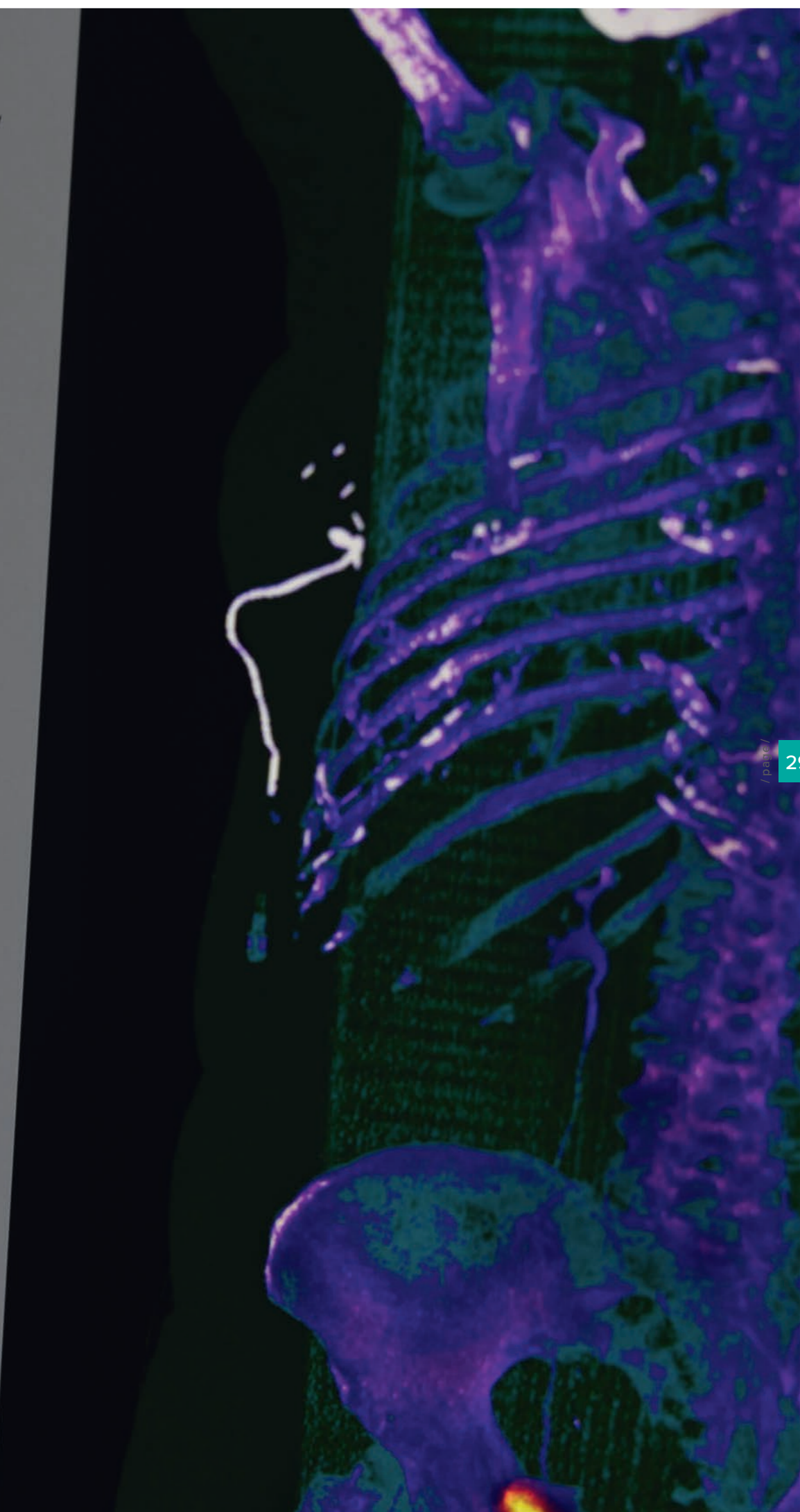
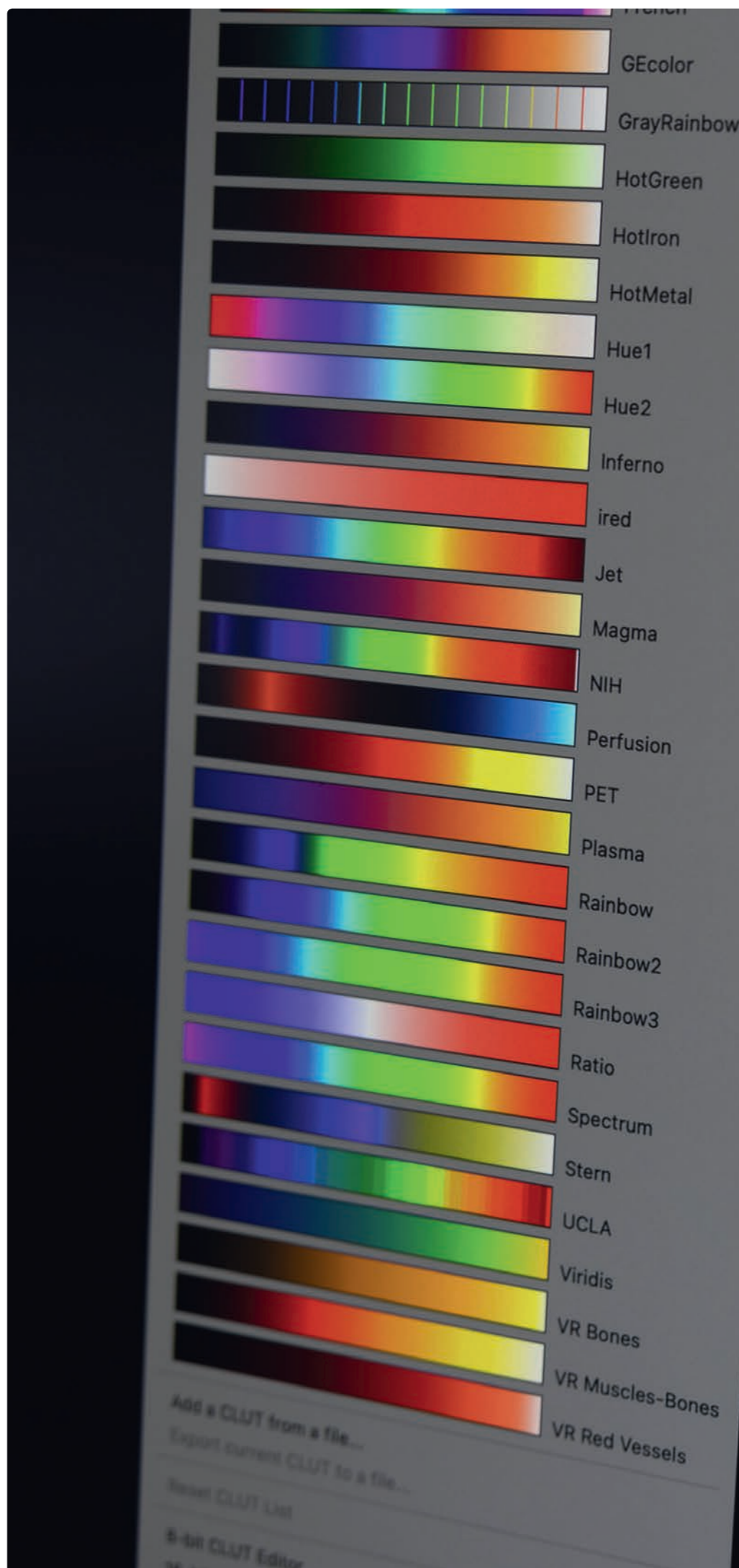


6. Organisation de mesures importantes pour la période qui suit le séjour

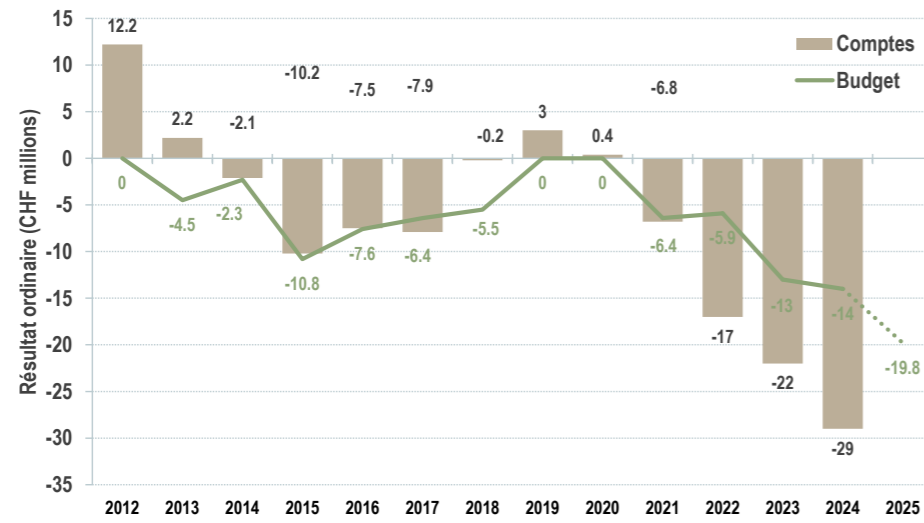


Le Locle VDR CDF Moyenne suisse

Finances



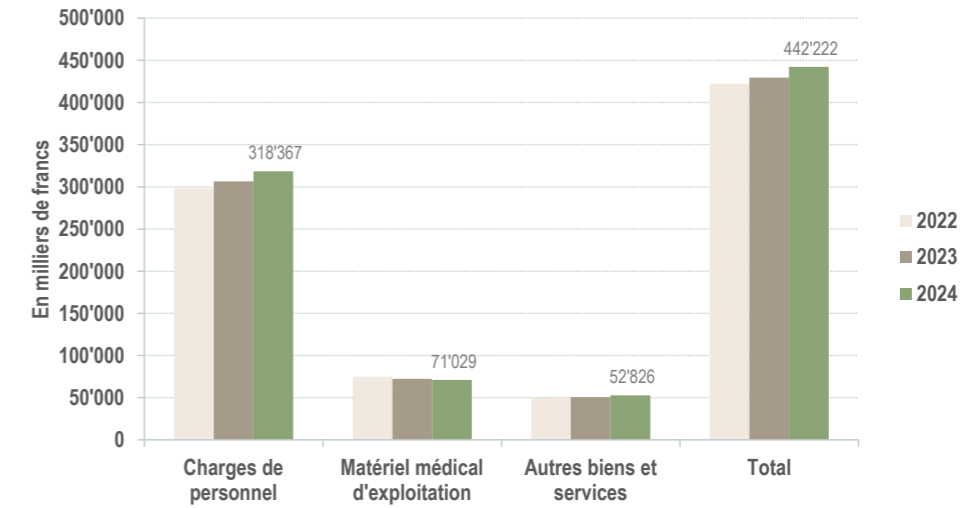
Résultat ordinaire



Le résultat ordinaire 2024 est un excédent de charges de CHF 29 millions.

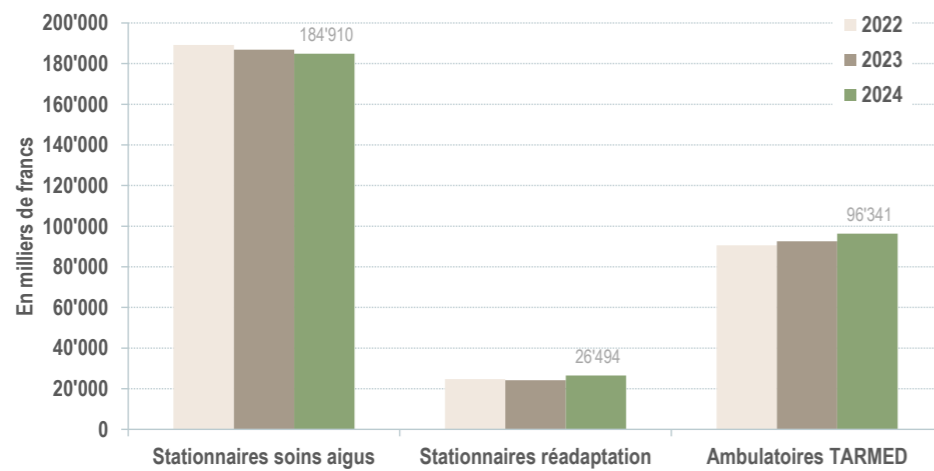
L'augmentation des charges a été plus forte que celle des recettes, en lien principalement avec un niveau d'activité stationnaire inférieur aux prévisions budgétaires et en dépit d'un programme de mesures d'amélioration du résultat ambitieux ayant permis CHF 12 millions d'économies.

Charges d'exploitation



Les charges d'exploitation ont atteint un total de CHF 442 millions en 2024, l'augmentation par rapport à 2023 s'expliquant de manière prépondérante par l'augmentation des charges en personnel (+4%), liée à des effectifs en légère augmentation, une indexation de 2,2% et un taux d'absentéisme supérieur à celui de 2023 (compensé financièrement en partie par des indemnités APG).

Recettes

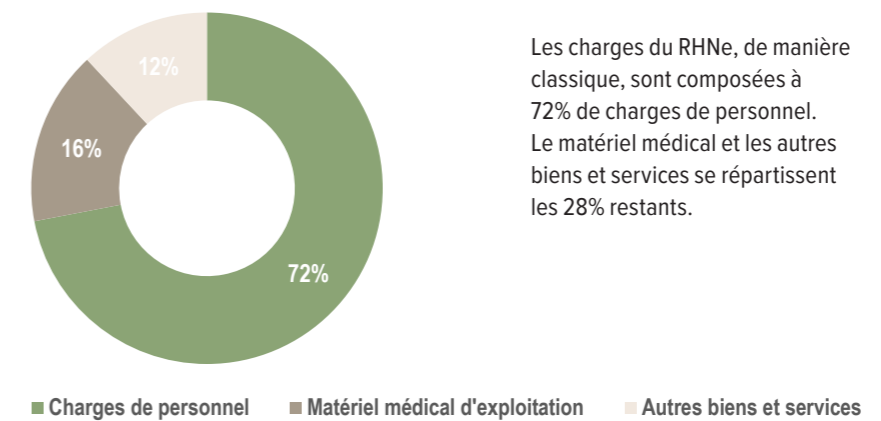


Les produits de l'activité en soins aigus sont légèrement en retrait par rapport à 2023 (-1%), alors que ceux liés à l'activité de réadaptation sont en progression de 9%.

En soins aigus, la baisse est la résultante d'une baisse du nombre de sorties (-3,1%) et d'une hausse du CMI (0,989 contre 0,970 en 2023). L'année a été marquée par une forte volatilité du nombre de sorties.

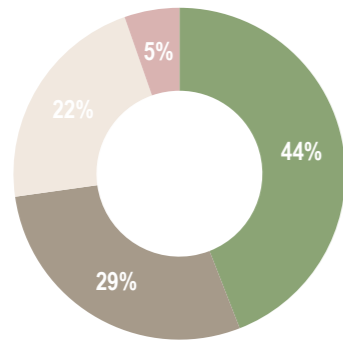
La facturation ambulatoire TARMED a quant à elle crû de 4%.

Répartition des charges d'exploitation



Les charges du RHNe, de manière classique, sont composées à 72% de charges de personnel. Le matériel médical et les autres biens et services se répartissent les 28% restants.

Matériel médical d'exploitation

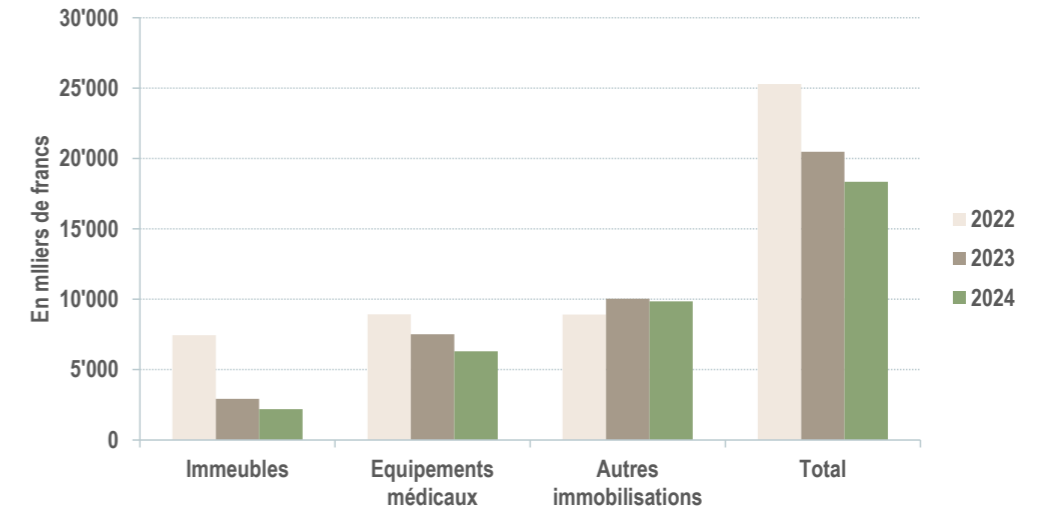


Les charges en matériel médical ont été pour la deuxième année consécutive inférieures à celles de l'année précédente, de l'ordre de 2%.

■ Médicaments et sang ■ Matériel, instruments et ustensiles
■ Prestations médicales de tiers ■ Autre matériel médical

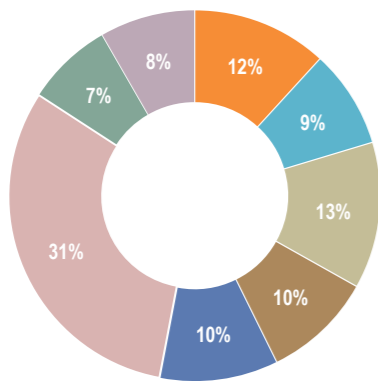
	2021	2022	2023	2024	Δ 22-23
Médicaments et sang	27'052	29'121	30'941	31'305	1%
Matériel, instruments et ustensiles	19'793	22'337	22'031	20'390	-7%
Prestations médicales de tiers	18'158	19'712	15'877	15'530	-2%
Autre matériel médical	3'163	3'619	3'616	3'804	5%
Total	68'166	74'789	72'465	71'029	-2%

Investissements



Les investissements se sont montés en 2024 à 18 millions en chiffres ronds, en retrait par rapport à 2022 et 2023. Après plusieurs années de rattrapage (période 2020-2022), le niveau 2024 est proche du montant nécessaire au maintien des infrastructures et des équipements et à l'acquisition de nouvelles modalités.

Autres biens et services



Le coût des autres biens et services est globalement supérieur de 4% à celui de 2023.

Entretien et réparations sont en augmentation de 8%, en relation avec l'arrivée en fin de garantie de plusieurs équipements et la conclusion de nouveaux contrats d'entretien sur l'infrastructure.

Equipements, loyers et leasings en forte augmentation, en lien notamment avec le changement du contrat de location du PET-CT.

La diminution du prix du gaz conjuguée avec les mesures prises en matière d'économies d'énergie et un hiver clément ont permis une facture d'énergie inférieure à celle de 2023.

Les frais informatiques ont crû de manière significative en lien avec l'augmentation du coût des licences d'applications.

■ Produits alimentaires ■ Charges de ménage
■ Entretien et réparations ■ Equipements, loyers et leasings
■ Eau et énergie ■ Frais informatiques et administratifs
■ Autres charges liées aux patients ■ Autres charges d'exploitation

	2021	2022	2023	2024	Δ 23-24
Produits alimentaires	5'372	5'758	6'183	6'235	1%
Charges de ménage	5'481	5'586	4'516	4'511	0%
Entretien et réparations	5'875	6'396	6'250	6'758	8%
Equipements, loyers et leasings	4'550	4'916	4'002	5'053	26%
Eau et énergie	3'197	3'955	5'710	5'441	-5%
Frais informatiques et administratifs	13'260	14'116	15'262	16'464	8%
Autres charges liées aux patients	4'238	4'505	4'328	3'966	-8%
Autres charges d'exploitation	3'924	4'367	4'361	4'397	1%
Total	45'897	49'599	50'612	52'825	4%

Résumé 2024

Dans un contexte financier difficile pour la grande majorité des hôpitaux suisses, la situation financière du RHNe reste préoccupante. Le résultat ordinaire des comptes 2024 présente un déficit de 29,5 millions. Le budget, qui tablait sur un déficit de 14 millions, était très ambitieux. La différence s'explique principalement par un écart substantiel avec les projections réalisées en 2023 et qui ont servi de base au budget (-9,4 millions). Pour rappel, la baisse d'activité connue entre 2022 et 2023 s'était réalisée sur les 3 derniers mois de l'année, empêchant une intégration au budget 2024. L'écart au budget des revenus s'explique également par une nouvelle baisse de l'activité entre 2023 et 2024 (-5,3 millions).

Les charges sont plutôt bien maîtrisées puisqu'elles s'écartent du budget de 2,9 mios, soit 0,7% seulement.

L'activité n'a donc pas atteint les niveaux espérés dans le budget. Elle a été conforme aux prévisions durant les cinq premiers mois avant de décrocher, avec plus de 500 cas aigus en moins.

L'activité aux urgences adultes est restée élevée, mais en baisse de 600 passages par rapport à 2023, pour un total de 52'610. Celle de réadaptation a été conforme aux prévisions budgétaires. Les patient-e-s en attente de placement (lits C) ont occupé en moyenne 43 lits (33 lits en 2023), ce qui constitue un record. Il y a même eu des pics au-delà des 60 lits occupés, soit 15% du dispositif en lits.

Bilan (en CHF)

		Swiss GAAP RPC au 31.12.2024	Swiss GAAP RPC au 31.12.2023
ACTIF			
Actif circulant	Notes		
Liquidités	1	9'966'394	7'777'426
Créances résultant de livraisons et de prestations	2	75'331'310	96'905'213
Autres créances à court terme	3	6'842'265	4'977'090
Stocks	4	10'937'019	11'697'927
Actifs de régularisation	5	26'406'567	21'828'526
Total actif circulant		129'483'555	143'186'181
Actif immobilisé			
Immobilisations financières	6	2'613'882	364'842
Immobilisations corporelles	7	214'722'401	225'751'805
Immobilisations incorporelles	8	13'129'787	4'260'498
Total actif immobilisé		230'466'069	230'377'145
TOTAL ACTIF		359'949'624	373'563'326
PASSIF			
Capitaux étrangers à court terme			
Dettes financières à court terme	9	0	0
Dettes résultant de livraisons et de prestations	10	15'853'572	18'024'853
Autres dettes à court terme	11	27'641'219	16'689'860
Provisions à court terme	12	2'393'176	6'039'415
Passifs de régularisation	13	6'621'870	5'675'571
Total capitaux étrangers à court terme		52'509'837	46'429'699
Capitaux étrangers à long terme			
Dettes financières à long terme	9	160'200'000	150'200'000
Provisions à long terme	12	1'070'656	1'209'972
Fonds affectés	14	3'951'473	3'898'865
Total capitaux étrangers à long terme		165'222'129	155'308'836
Fonds propres			
Capitaux propres		200'000'000	200'000'000
Réserve provenant des bénéfices cumulés		-57'782'342	-28'175'209
Total fonds propres		142'217'658	171'824'791
TOTAL PASSIF		359'949'624	373'563'326

Compte de pertes et profits (en CHF)

		Swiss GAAP RPC au 31.12.2024	Swiss GAAP RPC au 31.12.2023
	Notes		
Produit net de livraisons et de prestations	15	353'598'627	350'234'615
Variation des prestations non-facturées	5	4'194'202	-1'143'097
Autres produits d'exploitation	16	78'529'109	81'014'308
Total produits d'exploitation		436'321'937	430'105'826
Charges de matières premières et consommables	17	-71'029'361	-72'464'591
Charges de personnel	18	-318'368'315	-306'531'909
Autres charges d'exploitation	19	-52'824'747	-50'612'393
Total charges d'exploitation		-442'222'422	-429'608'892
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT INTERETS ET AMORTISSEMENTS (EBITDA)		-5'900'485	496'933
Amortissements des immobilisations corporelles	7	-18'861'267	-20'156'263
Amortissements des immobilisations incorporelles	8	-2'500'875	-568'107
Total amortissements		-21'362'143	-20'724'370
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT INTERETS (EBIT)		-27'262'627	-20'227'437
Produits financiers		97'719	40'287
Charges financières		-2'347'401	-1'786'943
Résultat financier	20	-2'249'683	-1'746'656
RESULTAT ORDINAIRE		-29'512'310	-21'974'093
Produits exceptionnels		2'020'078	12'645'953
Charges exceptionnelles		-2'114'900	-252'094
Résultat exceptionnel	21	-94'822	12'393'859
RESULTAT DE L'EXERCICE		-29'607'132	-9'580'234

Tableau de flux de trésorerie (en CHF)

		Swiss GAAP RPC au 31.12.2024	Swiss GAAP RPC au 31.12.2023
	Notes		
Flux de l'activité d'exploitation			
Résultat de l'exercice		-29'607'132	-9'580'234
Amort. et corrections de valeur sur immobilisations corporelles	7	18'002'802	19'928'330
Amort. et corrections de valeur sur immobilisations incorporelles	8	2'501'070	568'107
Variation des créances résultant de livraisons et de prestations	2	21'573'903	-10'096'824
Variation des autres créances à court terme	3	-1'865'175	3'074'487
Variation des stocks	4	760'908	1'298'473
Variation des actifs de régularisation	5	-4'578'041	3'219'163
Variation des dettes résultant de livraisons et de prestations	10	-2'171'281	-8'230'364
Variation des autres dettes à court terme	11	10'951'359	4'326'945
Variation des provisions à court terme	12	-3'646'239	-285'399
Variation des passifs de régularisation	13	946'299	-783'061
Variation des provisions à long terme	12	-139'315	-349'997
Variation des fonds affectés	14	52'608	-9'771
Flux de l'activité d'exploitation		12'781'764	3'079'856
Flux de l'activité d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations financières	6	-2'248'333	0
Acquisitions d'immobilisations corporelles	7	-14'705'128	-19'653'776
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	8	-3'639'335	-821'814
Flux de l'activité d'investissement		-20'592'796	-20'475'589
Flux de l'activité de financement			
Variation des dettes financières à court terme		0	0
Variation des dettes financières à long terme		10'000'000	13'000'000
Flux de l'activité de financement	9	10'000'000	13'000'000
FLUX DE TRESORERIE		2'188'967	-4'395'733
Variation des liquidités			
Liquidités au début de l'exercice		7'777'426	12'173'159
Liquidités à la fin de l'exercice		9'966'394	7'777'426
VARIATION DES LIQUIDITES AU BILAN		2'188'967	-4'395'733

Tableau des fonds propres (en CHF)

	Capitaux propres	Réserve provenant des bénéfices	Total
Fonds propres au 31.12.2022	200'000'000	-18'594'975	181'405'025
Résultat de l'exercice	0	-9'580'234	-9'580'234
Autres attributions	0	0 0	0
Prélèvement de l'exercice	0	0 0	0
Fonds propres au 31.12.2023	200'000'000	-28'175'209	171'824'791
Résultat de l'exercice	0	-29'607'032	-29'607'132
Autres attributions	0	0 0	0
Prélèvement de l'exercice	0	0 0	0
Fonds propres au 31.12.2024	200'000'000	-57'782'342	142'217'658

Annexe aux comptes annuels

1. Préambule et information générale

Selon la loi sur le Réseau hospitalier neuchâtelois du 01.11.2019, le Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe) est un établissement cantonal de droit public indépendant de l'Etat de Neuchâtel et doté de la personnalité juridique. Le RHNe est un hôpital au sens de la loi de santé, a son siège à Neuchâtel et applique les directives émises par le département de la santé.

Le RHNe a pour but de garantir à la population, en exploitant les infrastructures et les équipements adéquats, l'accès pour tous, en toute sécurité, et en tout temps à des prestations de qualité.

Le RHNe fournit notamment des prestations de soins aigus somatiques, de soins de réadaptation, de soins de gériatrie et de soins palliatifs à l'ensemble du canton.

Le bilan et les comptes du RHNe couvrent l'ensemble de ses activités, stationnaires et ambulatoires.

2. Base des comptes

Les comptes annuels ont été établis dans leur intégralité au 31.12.2024 en respectant des principes uniformes. Les comptes du RHNe sont élaborés en conformité avec l'intégralité des recommandations sur la présentation et l'établissement des comptes (Swiss GAAP RPC) et les dispositions de la loi suisse (dispositions sur la comptabilité commerciale du Code des obligations en vigueur depuis le 01.01.2013), ainsi que sur les principes comptables du manuel suisse de H+ REKOLE®.

Les Swiss GAAP RPC poursuivent l'objectif d'une présentation des comptes qui reflètent une image fidèle du patrimoine des finances et des résultats (true and fair view).

Les principes appliqués sont:

- les résultats sont présentés sur la base de l'année civile;
- les comptes sont présentés dans la monnaie nationale (CHF);
- l'ensemble des écritures d'un exercice comptable est délimité temporellement par les dates dites « comptables », qui peuvent être différentes des dates de traitement, voire du jour;
- les comptes sont établis sur la base de la continuité d'exploitation;
- les principes généraux sont applicables en l'absence de règles spécifiques ci-après. Toute dérogation aux principes doit être validée par le Conseil d'administration.

Les rubriques du bilan sont présentées en ordre décroissant de disponibilité ou d'exigibilité et les rubriques individuelles en fonction du court, moyen et long terme.

Les différences mathématiques dans les tableaux ainsi que dans les présents états financiers sont liées à des arrondis.

3. Principes d'évaluation

Les principes d'évaluations sont conformes aux Swiss GAAP RPC et la comptabilité est tenue selon les principes comptables du manuel suisse de H+ REKOLE®. Les principes d'évaluation sont basés sur les coûts historiques ou de revient. C'est le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des dettes qui s'applique. Par rapport aux principaux postes du bilan, cela implique ce qui suit.

3.1 Actif circulant

Liquidités

La rubrique liquidités comprend les caisses, les chèques postaux et les avoirs en comptes courants bancaires à vue. Tous les comptes sont libellés en francs suisses et sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

Créances résultant de livraisons et de prestations

Font partie de cette rubrique du bilan toutes les créances encore ouvertes découlant de livraisons et de prestations fournies et facturées (notamment envers les patients et assureurs). Par livraisons et prestations, il faut comprendre les créances résultant de prestations stationnaires et ambulatoires facturables et de livraisons de biens, arrivant à échéance dans les douze mois suivant la date de clôture. Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Une correction de valeur économiquement nécessaire est prise en considération de manière appropriée; elle est présentée en déduction des postes des débiteurs (ducroire). Les soldes importants au niveau de la facturation en tiers garants (factures de plus de CHF 20'000 prises en charge directement par les patients) sont évalués et provisionnés de manière individuelle si le risque de non-paiement devient probable. Pour les soldes de débiteurs tiers garants restants, une évaluation forfaitaire est effectuée pour correspondre à la moyenne des pertes effectives comptabilisées sur les deux dernières années. Finalement, pour les soldes des débiteurs en tiers payants (factures prises en charge directement par les caisses maladie), aucun ducroire n'est constitué.

Autres créances à court terme

Font partie de cette rubrique toutes les autres créances et prêts à court terme, notamment: les créances envers les tiers, les collectivités publiques et les prêts à court terme. Les autres créances sont saisies à leur valeur nominale, sous correction des escomptes et rabais accordés. Un ajustement de valeur est constitué en cas de risque de perte.

Stocks

Les stocks sont constitués de matériel, de médicaments et de biens hôteliers utilisés dans l'activité courante de l'établissement. Ils comprennent en particulier: les marchandises (économats), le combustible et le matériel médical. L'évaluation des stocks se fait au coût d'acquisition ou de revient ou - si celle-ci est plus basse - à la valeur nette du marché (principe de la valeur la plus basse). Lors de la détermination des coûts d'acquisition, de revient ou moyen, les escomptes sont considérés comme des réductions du prix.

Actifs de régularisation

Les actifs de régularisation permettent la délimitation des exercices comptables. Ces comptes ont un caractère de court terme. L'évaluation se fait à la valeur nominale.

Les prestations aux patients hospitalisés non facturées en fin d'exercice sont évaluées selon le système tarifaire applicable correspondant. Les cas à cheval (patients présents au 31 décembre et sortant l'année suivante) sont évalués au prorata de la durée de séjour.

3.2 Actif immobilisé

Immobilisations financières

Les créances financières à long terme et les immobilisations financières effectuées auprès de tiers sont inscrites au bilan à la valeur d'acquisition en tenant compte des corrections de valeur économiquement nécessaires.

Immobilisations corporelles

Les investissements, qui sont utilisés durant plus d'une période comptable et dont la valeur est supérieure à CHF 10'000 par objet (disposition de l'OCP et du manuel REKOLE®), doivent être activés s'ils ont une valeur de marché ou une valeur d'usage. La date de livraison (mise en service) fait foi. Les immobilisations sont saisies à leur valeur d'acquisition ou de revient.

Immobilisations corporelles (suite)

Des améliorations/évolutions apportées à des immobilisations existantes ne peuvent être activées que si la valeur d'usage ou de marché est augmentée et/ou si la durée de vie s'en trouve prolongée.

Les achats groupés d'objets identiques d'un coût unitaire inférieur à CHF 10'000, créant une distorsion des coûts, peuvent être enregistrés comme immobilisation.

Un investissement composé de plusieurs éléments (même inférieurs à CHF 10'000) nécessaires à son fonctionnement peut être enregistré en immobilisation, pour autant que l'addition des différents éléments dépasse le seuil des CHF 10'000.

Il est procédé aux amortissements le mois suivant la mise en service du bien. L'amortissement se calcule linéairement sur la durée d'utilisation du bien. Il est enregistré de manière indirecte.

L'utilisation économique des biens d'investissements est déterminée de la manière suivante:

Classe d'actifs	Durée d'utilisation
Immeubles et bâtiments:	33 ^{1/3} ans
Installations dans les bâtiments:	20 ans
Mobilier et équipements:	10 ans
Equipements médicaux:	8, 10 ou 12 ans
Applications et projets stratégiques:	8 ans
Immobilisations informatiques:	8 ans
Machines de bureau et systèmes de communication:	5 ans
Véhicules:	5 ans
Matériel et logiciels informatiques:	4 ans

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels ainsi que les applications et projets stratégiques (conseils internes et externes liés à ces projets) correspondant aux catégories REKOLE® F2 et F3. Elles sont comptabilisées au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements nécessaires. Les amortissements s'effectuent de manière linéaire et systématique sur une durée d'utilisation estimée avec prudence, généralement sur une période de quatre (logiciels) à huit ans (applications et projets stratégiques).

Dépréciation d'actifs

Il est vérifié à chaque date de bilan s'il existe des signes que la valeur comptable de l'actif dépasse la valeur réalisable (la valeur la plus élevée entre la valeur nette du marché et la valeur d'utilité). En cas de perte de valeur, la valeur comptable est réduite à la valeur réalisable et la perte de valeur est imputée au résultat de la période.

3.3 Capitaux étrangers

Le délai fixant la limite entre court et long terme est considéré à partir de douze mois.

Dettes financières à court terme

Les dettes financières à court terme sont saisies au bilan à leur valeur nominale et concernent celles qui doivent être acquittées dans les douze mois à compter de la clôture du bilan.

Passifs de régularisation

Les passifs de régularisation permettent la délimitation des exercices comptables. Ces comptes ont un caractère de court terme. L'évaluation se fait à la valeur nominale.

Provisions à court terme et long terme

Les provisions sont constituées lorsqu'un événement est survenu avant la clôture du bilan et qu'il en résulte un engagement probable (probabilité > 50%) et dont le montant et/ou l'échéance peuvent être estimés, bien qu'ils soient incertains. Cet engagement peut être fondé sur des motifs juridiques et/ou de fait.

Les provisions sont évaluées sur la base des sorties de fonds probables. Elles sont augmentées, maintenues ou dissoutes en fonction d'un réexamen annuel.

Dettes financières à long terme

Les dettes financières à long terme sont saisies au bilan à leur valeur nominale et concernent celles qui doivent être acquittées dans un délai supérieur à douze mois à compter de la clôture du bilan.

Fonds affectés

Les fonds sont des moyens affectés à la garantie du financement de certaines tâches déterminées, pour lesquels des comptes distincts doivent être tenus et évalués à la valeur nominale. La source de financement peut être interne ou externe. Les fonds sont dûment règlementés et leur alimentation et/ou utilisation respecte ledit règlement.

3.4 Fonds propres

Capitaux propres

Les capitaux propres sont constitués d'un capital de dotation mis à disposition à titre gracieux par l'Etat de Neuchâtel, de la réserve provenant des bénéfices/pertes cumulé(s) ainsi que du résultat de l'exercice.

3.5 Prévoyance du personnel

Le personnel du RHNe est affilié à la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel (CPCN), située à La Chaux-de-Fonds. La CPCN est une institution de prévoyance de corporations de droit public en capitalisation partielle au sens des articles 72a et suivants LPP. Elle dispose d'un plan de recapitalisation et l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de suisse occidentale (As-So) a approuvé la poursuite de la gestion de la caisse selon le système de capitalisation partielle.

Les cotisations sont versées régulièrement et le compte de résultat tient compte de tous les paiements et décomptes de l'exercice. Les plans de prévoyance sont financés par les employés et les employeurs.

Les effets économiques effectifs des plans de prévoyance sur l'hôpital sont calculés à la clôture du bilan. L'avantage économique est activé lorsqu'il est utilisé pour les charges de prévoyance futures de l'hôpital. Un engagement économique est porté au passif lorsque les conditions pour la constitution d'une provision sont données.

3.6 Parties liées

Les parties liées sont composées de l'Etat de Neuchâtel, le Centre d'information de gestion et d'économie de Santé SA (CIGES), de la Fondation ADMED (ADMED) et du Groupe Santé Volta SA.

Le RHNe a acquis 30% du capital-actions du Groupe Santé Volta SA qui détient les sociétés Centre Médical des Cadolles SA, Clinique Volta SA et Permanence Volta SA en février 2024. Les parts sociales sont valorisées au coût d'acquisition.

3.7 Comptabilisation des produits

Les produits résultant des prestations sont enregistrés dans l'exercice sous revue, pour autant que ces prestations ont bien été rendues. La valeur de ces prestations doit pouvoir être établie de manière fiable et l'avantage économique de ces prestations doit être reconnu.

Les subventions publiques monétaires liées au résultat sont comptabilisées au cours des périodes où les charges correspondantes sont encourues. Elles sont présentées sous le poste " Autres produits d'exploitation " à l'exception des recettes d'hospitalisations couvertes par l'Etat de Neuchâtel (participation de 55%).

Notes explicatives

BILAN

Note 1	Liquidités	31.12.2024	31.12.2023
	Caisses	128'042	190'039
	Chèques postaux	196'086	591'681
	Banques	9'642'266	6'995'706
	Total	9'966'394	7'777'426

Note 2	Créances résultant de livraisons et de prestations	31.12.2024	31.12.2023
	Débiteurs ¹⁾	76'596'903	98'038'362
	Débiteurs à rembourser	-79'962	-70'512
	Du croire	-1'185'631	-1'062'637
	Total	75'331'310	96'905'213

¹⁾ Le solde élevé de débiteurs à fin 2023 (du à la facturation des prestations de fin d'année effectuée début 2024) est revenu en 2024 à un niveau en ligne avec les années précédentes.

Note 3	Autres créances à court terme	31.12.2024	31.12.2023
	Créances envers les tiers	6'842'265	4'977'090
	Total	6'842'265	4'977'090

Note 4	Stocks	31.12.2024	31.12.2023
	Stocks médicaments	4'618'724	4'932'737
	Stocks magasins centraux	5'395'567	5'949'221
	Stocks économats	94'870	107'060
	Stocks produits alimentaires	283'890	270'536
	Stocks combustibles	178'505	366'295
	Stocks divers	365'464	72'079
	Total	10'937'019	11'697'927

Note 5	Actifs de régularisation	31.12.2024	31.12.2023
	Subvention à recevoir pour le déficit budgété 2023 ¹⁾	12'600'000	12'600'000
	Prestations aux patients hospitalisés non facturées (cas à cheval)	3'914'517	3'840'591
	Prestations d'intérêt général (PIG) à recevoir ²⁾	2'185'628	763'971
	Produits à recevoir (prestations non-facturées) ³⁾	4'573'994	379'793
	Autres	3'132'428	4'244'171
	Total	26'406'567	21'828'526

¹⁾ Le versement de la subvention extraordinaire de l'Etat de Neuchâtel concernant l'exercice 2023 devrait être versé en 2025.

²⁾ La hausse résulte d'un financement complémentaire accordé par l'Etat de Neuchâtel pour les attentes de placement dans le réseau social (lits C).

³⁾ L'augmentation découle du nombre plus élevé des séjours hospitaliers en soins aigus et en réadaptation en attente d'une (re)facturation ainsi que certains codes complexes infirmiers qui doivent encore être facturés.

Note 6	Immobilisations financières	31.12.2024	31.12.2023
	Garanties de loyer	324'549	323'842
	Parts sociales - Centre d'information, de gestion et d'économie de santé SA (CIGES)	41'000	41'000
	Parts sociales - Groupe Santé Volta SA (GSV) ¹⁾	2'248'333	0
	Total	2'613'882	364'842

¹⁾ Le RHNe a acquis 30% du capital-actions du Groupe Santé Volta SA qui détient les sociétés Centre Médical des Cadolles SA, Clinique Volta SA et Permanence Volta SA. Les parts sociales sont valorisées au coût d'acquisition.

Note 7 Immobilisations corporelles

Année 2024	Immeubles et bâtiments	Equipements médicaux	Equipements techniques	Equipements informatiques	Autres immobilisations	En cours	Total
Valeur au 01.01.	291'648'451	57'250'203	13'705'697	23'316'059	43'516'023	7'638'504	437'074'938
Entrées	0	0	0	0	0	14'705'128	14'705'128
Reclassifications	2'843'189	3'449'141	0	-21'748'131	4'284'323	-10'593'559	-21'765'036
Sorties	45'626	-2'184'986	0	0	0	0	-2'139'359
Valeur au 31.12.	294'537'266	58'514'359	13'705'697	1'567'928	47'800'347	11'750'073	427'875'670
Fonds d'amortissements au 01.01.	148'693'235	22'733'427	11'794'683	15'454'954	12'646'834	0	211'323'132
Amortissements	8'771'152	6'229'858	955'825	73'073	2'831'358	0	18'861'267
Reclassifications	0	0	0	-14'034'013	0	0	-14'034'013
Sorties	0	-2'997'117	0	-7'342	7'342	0	-2'997'117
Valeur au 31.12.	157'464'387	25'966'168	12'750'508	1'486'672	15'485'534	0	213'153'270
Valeur comptable au 01.01.	142'955'215	34'516'776	1'911'014	7'861'106	30'869'190	7'638'504	225'751'805
Valeur comptable au 31.12.	137'072'879	32'548'190	955'189	81'256	32'314'813	11'750'073	214'722'401

Année 2023	Immeubles et bâtiments	Equipements médicaux	Equipements techniques	Equipements informatiques	Autres immobilisations	En cours	Total
Valeur au 01.01.	286'762'841	84'116'766	25'808'121	25'796'649	42'849'654	17'877'183	483'211'214
Entrées	0	0	0	0	0	19'653'776	19'653'776
Reclassifications	5'768'123	10'039'840	0	2'761'320	11'323'171	-29'892'454	0
Sorties	-882'513	-36'906'403	-12'102'424	-5'241'909	-10'656'802	0	-65'790'052
Valeur au 31.12.	291'648'451	57'250'203	13'705'697	23'316'059	43'516'023	7'638'504	437'074'938
Fonds d'amortissements au 01.01.	140'989'704	53'612'048	22'823'295	18'887'247	20'872'148	0	257'184'442
Amortissements	8'843'667	6'047'825	1'066'094	1'768'259	2'430'419	0	20'156'263
Reclassifications	0	0	0	0	0	0	0
Sorties	-1'140'135	-36'926'446	-12'094'706	-5'200'552	-10'655'733	0	-66'017'572
Valeur au 31.12.	148'693'235	22'733'427	11'794'683	15'454'954	12'646'834	0	211'323'132
Valeur comptable au 01.01.	145'773'138	30'504'718	2'984'826	6'909'401	21'977'507	17'877'183	226'026'772
Valeur comptable au 31.12.	142'955'215	34'516'776	1'911'014	7'861'106	30'869'190	7'638'504	225'751'805

Note 8 Immobilisations incorporelles ¹⁾

Année 2024	Logiciels	Applications et projets stratégiques	En cours	Total
Valeur au 01.01.	125'235	3'735'769	4'022'714	7'883'718
Entrées	0	0	3'639'335	3'639'335
Reclassifications	5'245'116	18'471'956	-1'952'036	21'765'036
Sorties	-581	0	0	-581
Valeur au 31.12.	5'369'770	22'207'726	5'710'013	33'287'508
Fonds d'amortissements au 01.01.	122'910	3'500'309	0	3'623'220
Amortissements	1'010'145	1'490'731	0	2'500'875
Reclassifications	1'961'486	12'072'526	0	14'034'013
Sorties	-387	0	0	-387
Valeur au 31.12.	3'094'155	17'063'567	0	20'157'721
Valeur comptable au 01.01.	2'324	235'460	4'022'714	4'260'498
Valeur comptable au 31.12.	2'275'615	5'144'159	5'710'013	13'129'787

¹⁾ En 2024, les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels ainsi que les applications et projets stratégiques correspondant aux catégories REKOLE® F2 et F3. Ces biens d'investissements ont été reclassifiés depuis la catégorie Equipements informatiques (immobilisations corporelles).

Année 2023	Logiciels	Prestations de conseil	En cours	Total
Valeur au 01.01.	125'235	3'735'769	3'200'900	7'061'904
Entrées	0	0	821'814	821'814
Reclassifications	0	0	0	0
Sorties	0	0	0	0
Valeur au 31.12.	125'235	3'735'769	4'022'714	7'883'718
Fonds d'amortissements au 01.01.	81'157	2'973'956	0	3'055'112
Amortissements	41'754	526'354	0	568'107
Reclassifications	0	0	0	0
Sorties	0	0	0	0
Valeur au 31.12.	122'910	3'500'309	0	3'623'220
Valeur comptable au 01.01.	44'078	761'814	3'200'900	4'006'791
Valeur comptable au 31.12.	2'324	235'460	4'022'714	4'260'498

Note 9 Dettes financières à court terme et à long terme

Année 2024	< 12 mois Court terme	> 12 mois Long terme	Total
Dettes financières à court terme envers des tiers	0	0	0
Dettes financières à court terme - Etat de Neuchâtel	0	0	0
Total à court terme	0	0	0
Dettes financières à long terme envers des tiers	0	133'200'000	133'200'000
Dettes financières à long terme - Etat de Neuchâtel	0	27'000'000	27'000'000
Total à long terme	0	160'200'000	160'200'000

Année 2023	< 12 mois Court terme	> 12 mois Long terme	Total
Dettes financières à court terme envers des tiers	0	0	0
Dettes financières à court terme - Etat de Neuchâtel	0	0	0
Total à court terme	0	0	0
Dettes financières à long terme envers des tiers	0	116'200'000	116'200'000
Dettes financières à long terme - Etat de Neuchâtel	0	34'000'000	34'000'000
Total à long terme	0	150'200'000	150'200'000

Note 10 Dettes résultant de livraisons et de prestations

	31.12.2024	31.12.2023
Fournisseurs tiers	15'853'572	18'024'853
Total	15'853'572	18'024'853

Note 11 Autres dettes à court terme

	31.12.2024	31.12.2023
Assurances sociales et prévoyance	8'040'657	9'604'545
Impôts directs et indirects	689'770	699'837
Dettes - Etat de Neuchâtel ¹⁾	11'023'635	4'962'477
Autres dettes envers les tiers	7'887'157	1'423'001
Total	27'641'219	16'689'860

¹⁾ La rémunération d'un traitement hospitalier stationnaire est prise en charge à raison de 55% par l'Etat de Neuchâtel. Chaque année, l'Etat de Neuchâtel verse au RHNe des acomptes basés sur les recettes d'hospitalisations mises au budget N de l'Etat. L'écart annuel de subventions dues résulte du delta entre les recettes d'hospitalisations budgétées par l'Etat et les recettes réelles. Le cumul des années 2021 à 2024 est indiqué sous Dettes - Etat de Neuchâtel.

Note 12 Provisions à court et à long terme

Année 2024	Provision CPCN ¹⁾	Provision litiges ²⁾	Provision auto-assurance RC ³⁾	Provision limitation quantités GPPH ⁴⁾	Autres provisions ⁵⁾	Total
Valeur au 01.01.	140'750	0	1'209'972	763'492	5'135'173	7'249'387
Attribution	0	1'059'207	0	570'477	0	1'629'684
Utilisation	-60'000	0	-23'753	0	-960'000	-1'043'753
Dissolution	-80'750	0	-115'563	0	-4'175'173	-4'371'486
Valeur au 31.12.	0	1'059'207	1'070'656	1'333'969	0	3'463'832
dont court terme	0	1'059'207	0	1'333'969	0	2'393'176
dont long terme	0	0	1'070'656	0	0	1'070'656

Provisions à court et à long terme

Année 2023	Provision CPCN ¹⁾	Provision litiges ²⁾	Provision auto-assurance RC ³⁾	Provision limitation quantités GPPH ⁴⁾	Autres provisions ⁵⁾	Total
Valeur au 01.01.	1'521'000	971'120	1'559'969	165'986	3'666'708	7'884'784
Attribution	0	0	180'000	597'506	1'468'465	2'245'971
Utilisation	-263'960	0	-80'300	0	0	-344'260
Dissolution	-1'116'290	-971'120	-449'698	0	0	-2'537'108
Valeur au 31.12.	140'750	0	1'209'972	763'492	5'135'173	7'249'387
dont court terme	140'750	0	0	763'492	5'135'173	6'039'415
dont long terme	0	0	1'209'972	0	0	1'209'972

¹⁾ La provision a été créée en rapport à la soumission des indemnités à la LPP.

²⁾ La provision comprend les procédures juridiques en cours.

³⁾ La provision est formée pour faire face aux litiges potentiels vis-à-vis des patients et/ou du personnel.

⁴⁾ La provision a été créée en lien avec une limitation d'activité introduite par l'Etat de Neuchâtel en 2022, quotas au-dessus desquels le financement cantonal des prestations serait réduit.

⁵⁾ La situation pour laquelle cette provision a été constituée s'est réglée en 2024.

Note 13 Passifs de régularisation

	31.12.2024	31.12.2023
Vacances non prises et heures supplémentaires	5'100'621	4'881'965
Honoraires	0	79'674
Autres charges à payer	1'521'249	713'932
Total	6'621'870	5'675'571

Note 14 Fonds affectés

Année 2024	Fonds médicaux	Fonds en faveur du RHNe	Fonds médicaux recherches/études	Fonds Collège des directions	Autres fonds	Total
Valeur au 01.01.	2'359'183	798'593	115'672	206'915	418'501	3'898'865
Attribution	559'364	50'000	0	76'909	6'000	692'273
Utilisation	-566'580	-6'640	0	-59'640	-6'804	-639'665
Valeur au 31.12.	2'351'967	841'953	115'672	224'184	417'697	3'951'473

Année 2023	Fonds médicaux	Fonds en faveur du RHNe	Fonds médicaux recherches/études	Fonds Collège des directions	Autres fonds	Total
Valeur au 01.01.	2'362'014	808'773	115'672	203'675	418'501	3'908'636
Attribution	428'795	400	0	73'084	6'000	508'279
Utilisation	-431'627	-10'580	0	-69'844	-6'000	-518'050
Valeur au 31.12.	2'359'183	798'593	115'672	206'915	418'501	3'898'865

COMPTE DE PERTES ET PROFITS

Note 15 Produit net de livraisons et de prestations

	31.12.2024	31.12.2023
Recettes d'hospitalisations	109'286'583	112'549'922
Recettes d'hospitalisations (part à charge de l'Etat de Neuchâtel) ¹⁾	102'015'451	102'830'845
Recettes ambulatoires ²⁾	141'554'242	133'700'359
Autres produits des prestations patients	742'351	1'153'489
Total	353'598'627	350'234'615

¹⁾ Voir Note 22 pour plus d'information sur la part à charge de l'Etat de Neuchâtel.

Note 16 Autres produits d'exploitation

	31.12.2024	31.12.2023
Prestations d'intérêt général (PIG) ¹⁾	56'836'447	46'700'859
Subvention pour le déficit budgété 2023	0	12'600'000
Subvention pour l'indexation des salaires	5'050'000	3'664'000
Revenus directs hors activité d'hospitalisation	15'363'176	16'790'389
Produits des loyers et intérêts	908'935	899'634
Autres subventions universitaires et fédérales	370'550	359'425
Total	78'529'109	81'014'308

¹⁾ Voir Note 22 pour plus d'information sur les prestations d'intérêt général (PIG).

Note 17 Charges de matières premières et consommables

	31.12.2024	31.12.2023
Médicaments (y compris sang et produits sanguins)	31'305'442	30'940'533
Matériel, instruments, implants et textiles	20'390'162	22'030'749
Films et matériel de photographie	6'161	9'302
Produits chimiques, réactifs et agents diagnostiques	3'712'644	3'515'453
Prestations médicales par des tiers	15'529'952	15'876'889
Autre matériel médical	85'000	91'664
Total	71'029'361	72'464'591

Note 18 Charges de personnel ¹⁾

	31.12.2024	31.12.2023
Salaires ²⁾	248'670'693	239'248'718
Charges sociales	56'070'398	53'399'535
Honoraires médicaux	10'870'824	11'022'304
Autres charges de personnel	2'756'400	2'861'351
Total	318'368'315	306'531'909

¹⁾ De manière similaire à l'exercice précédent, le nombre d'emplois à temps pleins (EPT) est supérieur à 250.

²⁾ La hausse des salaires résulte principalement de l'indexation des salaires au renchérissement (+2.2%), de l'échelon automatique imposé par la convention collective de travail CCT Santé 21 (+1%) et, dans une moindre mesure, de l'augmentation des EPT (+1%) en 2024.

Note 19 Autres charges d'exploitation

	31.12.2024	31.12.2023
Produits alimentaires	6'235'516	6'182'857
Charges de ménage	4'510'727	4'516'433
Entretien et réparation	6'757'604	6'249'689
Equipements, loyers et leasings	5'052'785	4'002'005
Energie et eau	5'440'913	5'710'325
Administration et informatique	16'463'564	15'262'173
Autres charges liées aux patients	3'966'314	4'328'032
Autres charges non liées aux patients	4'397'323	4'360'878
Total	52'824'747	50'612'393

Note 20 Résultat financier

	31.12.2024	31.12.2023
Autres produits financiers	97'719	40'287
Total produits financiers	97'719	40'287
Autres charges financières	-2'347'401	-1'786'943
Total charges financières	-2'347'401	-1'786'943
Résultat financier	-2'249'683	-1'746'656

Note 21 Résultat exceptionnel

	31.12.2024	31.12.2023
Amortissements extraordinaires (prolongation de la durée de biens médico-techniques)	1'020'867	0
Rétrocession des taxes administratives ADMED (4 ans)	342'629	0
Dissolution autres provisions	335'173	0
Restitution du trop-perçu CIGES	168'345	0
Dissolution de la provision CPCN	80'750	1'000'000
Subvention extraordinaire pour le déficit 2022	0	10'963'000
Dissolution de la provision litiges	0	500'000
CPCN / Part employeur (soumission des indemnités à la LPP)	0	116'290
Autres	72'314	66'663
Total produits	2'020'078	12'645'953
Attribution à la provision litige	-888'307	0
Honoraires médicaux à verser	-209'665	0
Amortissements extraordinaires (mise au rebut)	-198'526	-25'190
Location d'équipements médicaux	-183'800	0
Accord transactionnel avec une assurance (5 ans)	-180'645	0
Compensation tarifaire CNP	-70'886	0
Contribution PIG CPCN	-57'072	0
Subvention COVID non-reconnue ¹⁾	0	-157'000
SwissDRG / Limitation quantité GPPH (réévaluation 2022)	0	-69'905
Autres	-325'999	0
Total charges	-2'114'900	-252'094
Résultat exceptionnel	-94'822	12'393'859

¹⁾ Suite à la revue par l'Etat de Neuchâtel de l'évaluation de l'impact financier de la pandémie, le montant mentionné ci-dessus n'a pas été reconnu dans la subvention COVID annuelle accordée pour 2022.

AUTRES INFORMATIONS

Note 22 Subventions publiques

	31.12.2024	31.12.2023
Etat de Neuchâtel - Recettes d'hospitalisations (part à charge de l'Etat de Neuchâtel) ¹⁾	102'015'451	102'830'845
Etat de Neuchâtel - Prestations d'intérêt général (PIG) ²⁾	56'836'447	46'700'859
Etat de Neuchâtel - Subvention pour le déficit budgété 2023	0	12'600'000
Etat de Neuchâtel - Subvention extraordinaire pour le déficit 2022	0	10'963'000
Etat de Neuchâtel - Subvention pour l'indexation des salaires	5'050'000	3'664'000
Autres subventions universitaires et fédérales	370'550	359'425
Total subventions publiques	164'272'448	177'118'129

¹⁾ L'Etat de Neuchâtel prend à sa charge 55% des tarifs hospitaliers pour les patients neuchâtelois et selon les mandats attribués par la liste hospitalière cantonale.

²⁾ Selon le contrat de prestations qui le lie au RHNe, l'Etat de Neuchâtel charge l'hôpital de fournir des prestations d'intérêt général (PIG) contre une contribution financière fixée annuellement par l'Etat de Neuchâtel.

L'augmentation est due principalement à un financement complémentaire pour les attentes de placement dans le réseau social (lits C), une contribution au renchérissement salarial spécifique aux PIG pour 2023 et 2024 ainsi qu'une revalorisation à la hausse de plusieurs PIG par rapport à l'année 2023.

Note 23 Transactions avec des parties liées

	31.12.2024	31.12.2023
Bilan		
Etat de Neuchâtel - Dettes à court terme ¹⁾	-11'023'635	-4'962'477
Etat de Neuchâtel - Dettes financières à long terme	-27'000'000	-34'000'000
ADMED - Fournisseur	-1'142'188	-1'785'570
CIGES - Fournisseur	-1'148'602	-1'026'124
Groupe Santé Volta SA - Prêts ²⁾	674'750	0

Pertes et profits

Les transactions du compte de pertes et profits avec l'Etat de Neuchâtel sont listées dans la Note 22.

ADMED - Médicaments (y.c. sang), prestations et examens de laboratoire	-12'080'799	-12'357'581
CIGES - Charges d'administration et informatiques	-10'494'310	-9'543'478

Cautionnements simples reçus	Rémunération	Statut 31.12.2024		
Etat de Neuchâtel - Engagements d'investissements	0.50%	Non utilisé	55'000'000	55'000'000
Etat de Neuchâtel - Engagement envers la CPCN ³⁾	0.00%	Utilisé	14'027'000	14'027'000

Cautionnement solidaire octroyé	Rémunération	Statut 31.12.2024		
Groupe Santé Volta SA - Convention crédit BCN	0.00%	Utilisé	1'000'000	0

¹⁾ Voir Note 11 pour plus d'information sur les créances et dettes court terme - Etat de Neuchâtel.

²⁾ Une part de CHF 500'000 du prêt de CHF 674'750 accordé aux filiales du Groupe Santé Volta SA a été postposée le 30.06.2024.

³⁾ Seul le montant résiduel de l'engagement auprès de la Caisse de pensions de la fonction publique de Neuchâtel (CPCN) est garanti. Le prêt contracté sous-jacent se monte à CHF 5'200'000 au 31.12.2024.

Note 24 Prévoyance du personnel

Avantages / engagements économiques et charges de prévoyance

	Sur ou sous-couverture au 31.12.2024	Part économique 2024	Part économique 2023	Variation	Cotisations employeurs 2024	Charges de prévoyance 2024
Caisse de pensions de la fonction publique du Canton de Neuchâtel (CPCN)	1'225'469'297	0	0	0	28'787'688	28'787'688

Note 24 Prévoyance du personnel

(suite) Degré de couverture (art. 44 OPP2)

	31.12.2024	31.12.2023
Caisse de pensions de la fonction publique du Canton de Neuchâtel (CPCN) ¹⁾	82%	77%

¹⁾ La CPCN n'est pas confrontée à un découvert au sens de l'article 65c LPP. Le montant de CHF 1'225'469'297 constitue un découvert technique provisoire et le montant provisoire de la part au découvert attribuable au RHNe se monte à CHF 120'586'455 au 31.12.2024 (CHF 144'953'015 au 31.12.2023).

Etant donné que le chemin de recapitalisation est respecté au 31.12.2024, aucun engagement de prévoyance au sens de Swiss GAAP RPC 16 n'est reconnu dans les comptes annuels du RHNe.

Le 26.06.2013, le Grand Conseil neuchâtelois a adopté une loi portant modification de la Loi sur la caisse de pensions pour la fonction publique du Canton de Neuchâtel (LCPFPub) qui comprend les mesures de recapitalisations suivantes:

- augmentation des cotisations ordinaires à 24.5% (60% à charge de l'employeur, 40% à la charge de l'assuré);
- rééchelonnement des cotisations et des rappels selon l'âge;
- passage à l'âge de la retraite de 62 à 64 ans;
- demi-indexation des rentes si le chemin de croissance est respecté;
- constitution d'une réserve de fluctuation de valeur de CHF 270'000'000 à charge des employeurs, valeur au 01.01.2014; et
- contribution unique d'assainissement de CHF 60'000'000 à charge des employeurs, valeur au 01.01.2019.

Par ailleurs, le 26.05.2016, le Grand Conseil neuchâtelois a abrogé l'article 4 al. 3 de la LCPFPub prévoyant que le découvert résiduel à la date du changement de primauté, mais au plus tard au 01.01.2039, serait réparti entre les employeurs. Par conséquent, cet engagement n'est plus à provisionner dans les comptes du RHNe.

Le 20.02.2018, le Grand Conseil neuchâtelois a également modifié la LCPFPub pour instaurer le passage à la primauté des cotisations. La modification s'accompagne de dispositions compensatoires transitoires ainsi que d'une cotisation d'épargne complémentaire d'un montant de CHF 200'000'000. Dès le 01.01.2019, le taux de cotisation employeur est passé de 14.70% à 16.25%. La cotisation d'épargne est financée à hauteur de CHF 189'200'000 par les employeurs affiliés et CHF 10'900'000 par les assurés. Les employeurs étaient tenus de verser la totalité des CHF 200'000'000 au 03.01.2019. La part employé sera compensée par une augmentation de la part aux cotisations de 0.25% pour une durée de 4 ans. La part du RHNe au CHF 200'000'000 a représenté CHF 17'426'000, dont CHF 225'000 constituent une avance pour la part employé au 31.12.2021. Sur cette somme, le Conseil d'Etat a décidé de prendre à sa charge un montant de CHF 8'439'000.

La dette envers les institutions de prévoyance (ASMAC et CPCN) s'élève à CHF 4'218'396 au 31.12.2024 (CHF 4'201'457 au 31.12.2023).

Note 25 Montant résiduel des engagements de leasing et engagement hors bilan

Les engagements de leasing et engagements hors bilan qui ne sont pas échus ou ne peuvent pas être utilisés dans les douze mois présentent la structure d'échéance suivante:

	31.12.2024	31.12.2023
Jusqu'à 1 an	531'464	520'760
1-5 ans	2'657'320	2'603'800
Plus de 5 ans	5'314'640	5'207'600
Total	8'503'424	8'332'160

Note 26 Honoraires versés à l'organe de révision

	31.12.2024	31.12.2023
Honoraires versés à l'organe de révision	90'773	90'549
Total	90'773	90'549

Note 27 Approbation des comptes par le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a approuvé les comptes lors de sa séance du 09.05.2025.

Note 28 Evénements subséquents à la date de clôture

Aucun.

**Réseau hospitalier neuchâtelois
(RHNe), Neuchâtel**

Rapport de l'organe de révision au
Conseil d'Etat sur l'audit des

comptes annuels 2024

**Rapport de l'organe de révision au Conseil d'Etat
Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe), Neuchâtel**

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe) (l'institution), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de pertes et profits, le tableau de flux de trésorerie, le tableau des fonds propres pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'institution au 31 décembre 2024 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'institution, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de l'institution à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'institution à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquider l'institution ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse et les NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'institution.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'institution à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener l'institution à cesser son exploitation.

- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation fidèle.

Nous communiquons au Conseil d'administration, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

KPMG SA

Yann Michel
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Vanessa Fahrni
Expert-réviseur agréée

Neuchâtel, le 9 mai 2025

Annexe :

- Comptes annuels constitués du bilan, du compte de pertes et profits, du tableau de flux de trésorerie, du tableau des fonds propres et annexe.



**TROUSSE DE
DECONTAMINATION
RADIOACTIVE RHNE**